BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3996 du Vendredi 28 Août 2020 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

ENERGIE ÉLECTRIQUE DU CONGO (E²C)

Les compteurs de la discorde

(P.3)

REPRISE DES COMPÉTITIONS DE FOOTBALL EN AFRIQUE

Comment rejouer en novembre au Congo?

(P.16)

POINTE-NOIRE

Deux nouveaux ouvriers apostoliques dans la Vigne du Seigneur

(P.9)

Editorial

La souffrance des Constitutions

OUESSO (DÉPARTEMENT DE LA SANGHA)

Le braconnier Gérard Mombaza Mombembo "Guyvanho" condamné à 30 ans de travaux forcés

(P.12)

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
DE L'INTEGRATION REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AVIATION CIVILE
ET DE LA MARINE MARCHANDE
PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC
UNITE DE COORDINATION DU PROJET

REPUBLIQUE DU CONGO
*Unité*Travail*Progrès *

Avis d'Appel d'offres n°001/PRISP/AON/F/20

(Procédure à enveloppe unique)

ACQUISITION DU MATERIELINFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE, DES EQUIPEMENTS DE CABLAGE RESEAUX ET INSTALLATION AU PROFIT DU MINISTERE EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Pays: CONGO
Nom du Projet :PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC
Numéro du Crédit: 60 230 CG
Intitulé du Marché: Acquisition du matériel informatique et bureautique, des équipements de câblage réseaux et installation au profit du ministère en charge de la fonction publique

Référence DAON: N° 001/MPSIR/PRISP/AON/F/UCP-20
1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché pour l'acquisition du matériel informatique et bureautique, des équipements de câblage et installation au profit du Ministère en charge de la fonction publique.
«Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement»
2. Le Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition du matériel informatique et bureautique, des équipements de câblage et installation au profit du Ministère en charge de la fonction publique. Le marché est divisé en deux lots suivants :
lot 1: Matériel informatique;
Il s'agit de la fourniture du matériel informatique.
Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences d'expérience ci-après: Réalisation au cours des trois dernières années, de deux (2) marchés au moins de fourniture de matériel informatique et bureautique;
lot 2: Câblage réseaux.
Il s'agit du câblage structuré des directions du ministère en chargé de la fonction publique.
Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences d'expérience ci-après: Réalisation au cours des trois dernières années, de d'un marché similaire de fourniture et d'installation d'un réseau en cuivre;
Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique concourant à la réalisation des services connexes tout en joignant les CV du personnel affecté à cette mission dans le cadre du présent marché).
NB: Une visite du site est obligatoire pour le lot 2
3. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le «Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)- Banque Mondiale version de juillet 2016,révisée en novembre 2017 et août 2018, et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Règles de passation des marchés.
4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'unité de coordination du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), Tél : 22 614 41 81; E-mail: prispcongo@gmail.com, prispmarches@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous 03, rue du Tourisme quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville;
Tél: (+242) 22 614 41 81/04 032 22 81/ 06 611 63 49
Email:prispcongo@gmail.com, prispmarches@gmail.com de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.
5. Le Dossier d'Appel d'offres en français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA. La méthode de paiement sera en espèces ou par virement bancaire sur le compte dont les coordonnées sont les suivantes:
Désignation du compte: PRISP-menues recettes
N° de compte: 30019 10001 107 929 90001 76
SWIFT: CNNGCGCGXXX.
Domiciliation: Banque Postale du Congo (BPC).
Le dossier d'appel d'offres sera adressé par retrait au siège du projet pour les soumissionnaires locaux.
6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 30 septembre 2020 à 14 heures. La soumission des offres par voie électronique «ne sera pas» autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse numéro 3, rue du Tourisme quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo mentionnée ci-dessous à le 30 septembre 2020 à 14 heures 15 minutes.
7. Les offres doivent être accompagnées d'«une Garantie de l'offre» pour un montant de 1 000 000 FCFA pour le lot 1 et 1 500 000 de FCFA pour le lot 2. «Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs inclus dans le dossier d'appel d'offres».
8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:
Nom de l'Agence d'exécution: PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)
Nom du bureau: PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)
Adresse du bureau: 3, rue du Tourisme quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto- Poto Brazzaville, République du Congo
Téléphone: (+242) 22 614 41 81/ 06 611 63 49/04 032 22 81
Adresse électronique: prispcongo@gmail.com, prispmarches@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 24 août 2020

Le Coordonnateur,

Jean Noël NGOULOU

Etude de Maître Salomon LOUBOULA
Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville
Immeuble «Résidence de la Plaine», 1er étage, Place marché de la Plaine, Centre-ville
B.P.: 2927, Brazzaville, République du Congo
Téléphone: (242) 06 677.89.61
E-mail: offinotasalom@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE
COMPAGNIE FINANCIERE AFRICAINE CONGO S.A.
EN ABREGE «COFINA CONGO S.A.»

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 1.500.000.000 FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: RUE 67, AVENUE NELSON MANDELA, BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM BRAZZAVILLE NO RCCM CG/BZV/15 B 6030.

ETABLISSEMENT DE MICRO-FINANCE DE 2ème CATEGORIE REGI PAR LES DISPOSITIONS DU REGLEMENT N°01/02/CEMAC/UMAC/COBAC DU 13 AVRIL 2002

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL
MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 mars 2020, de la COMPAGNIE FINANCIERE AFRICAINE CONGO, reçu au rang des minutes de l'Office Notarial Salomon LOUBOULA à Brazzaville, le 15 juin 2020, dûment enregistrée à Brazzaville EDT-Poto-Poto, le 13 Juillet 2020, sous folio 126/7, numéro 0868, les actionnaires de la société «COMPAGNIE FINANCIERE AFRICAINE CONGO», en abrégé «COFINA CONGO S.A.», Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 1.500.000.000 F. CFA, divisé en 150.000 actions de 10.000 F. CFA chacune, dont le siège social est à Brazzaville (CONGO), 67, Avenue Nelson MANDELA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le no RCCM CG/BZV/15 B 6030, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes et après avoir constaté que le capital souscrit lors de la constitution est entièrement libéré, ont décidé:

- D'augmenter le capital social en numéraire par émission de 100.000 actions ordinaires sans primes d'émission d'un montant global des souscriptions de un milliard (100.000.000) de Francs CFA, par la création et l'émission au pair de cent mille (100.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix milles (10.000) F. CFA, numérotées de cinquante mille un (50.001) à cent cinquante mille (150.000) à libérer du quart au moins de leur valeur nominale, à la souscription et verser, le surplus au 30 avril 2020 plus tard;

- Les actions souscrites seront libérées par versement d'espèces, chèque ou virement bancaire et les actions nouvelles, ainsi créées, qui seront assujetties à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital social ;

- Après les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Extraordinaire a, en outre, décidé d'accepter la renonciation totale au droit préférentiel de souscriptions de certains actionnaires au profit de la Compagnie Transnationale d'Investissement, en abrégé «CTI», NSIA Assurance Congo et NSIA-VIE Assurance Congo au prorata de leur participation;

- Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «COFINA CONGO S.A.» du 3 mars 2020 statuant aux conditions de quorum et de majorité, requises en pareil cas, a décidé de modifier les articles 6 et 7, alinéa 1 des Statuts de la société COFINA-CONGO S.A.
Article 6.

- Lors de la constitution, il a été réalisé des apports pour un montant global réalisé égal à Trois cent millions (300.000.000) de francs CFA;

- Par délibération des actionnaires du 29 janvier 2016 devenue définitive le 25 avril 2016, le capital social a été augmenté en numéraire d'un montant de deux cent millions (200.000.000) de francs CFA par la création et l'émission de vingt mille (20.000) actions nouvelles de dix-mille (10.000) francs CFA de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées. Le capital est passé de trois cent millions (300.000.000) de francs CFA à cinq cent millions (500.000.000) de francs CFA ;

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 mars 2020 a procédé à une augmentation de capital à hauteur de Un milliard (1.000.000.000) F. CFA.
Article 7. Alinéa 1:

- Le capital social est fixé à la somme de Un milliard Cinq Cent Millions (1.500.000.000) de Francs CFA. Il est divisé en cent cinquante mille (150.000) actions de dix mille (10.000) francs CFA, chacune.

L'Assemblée Générale a donné autorisation et tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution de l'opération d'augmentation de capital dans un délai maximum de un an, à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 22 juillet 2020 sous le n°20 D 168 et l'inscription modificative a été portée le même jour au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro RCCM CG/BZV/15 B 6030, par les soins du Notaire soussigné.

Pour insertion légale,

Maître Salomon LOUBOULA.

ENERGIE ÉLECTRIQUE DU CONGO (E²C)

Les compteurs de la discorde

La société Energie électrique du Congo (E²C), par le truchement de son directeur général, M. Jean Bruno Danga Adou, a annoncé, récemment, à grand renfort médiatique, la destruction des anciens compteurs et la pose de nouveaux. Depuis, les agents de l'ex-Société nationale d'électricité arpentent rues et avenues de la capitale congolaise pour la pose des nouveaux appareils. Problème: beaucoup de clients ont constaté que quelques jours seulement après la pose des nouveaux appareils, l'électricité a été interrompue. Pour son rétablissement, les agents d'Energie électrique du Congo demandent aux clients de débourser la somme de 26 440 F. CFA. Une stratégie pour la société Energie électrique du Congo de contraindre les clients à payer cette opération?

Les nouveaux compteurs posent problème

De retour du boulot, le soir, j'ai constaté que l'électricité avait été interrompue. Après renseignements, on m'a fait comprendre que des agents d'Energie électrique du Congo exigent pour le rétablissement, de payer la somme de 26 440 F.CFA. Je pense que ce n'est ni plus ni moins qu'une escroquerie. Parce que de un, je n'ai pas demandé qu'on m'installe un nouveau compteur. De deux: je n'ai pas de dette vis-à-vis de cette société, que je sache. Donc, je ne comprends pas pourquoi ils sont venus couper l'électricité, sans m'aviser, sans m'informer. S'ils veulent renflouer leurs caisses par ces temps de crise économique qui cisaille le pays, je pense que la méthode et le moment choisis ne sont pas les bons, surtout en cette période où sévit également la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, qui a une grande incidence sur la vie des populations», fulmine M. Christian, un client, à Poto-Poto, le troisième arrondissement de Brazzaville. Et M. Arnaud d'ajouter: *«D'après ce que je sais, les nouveaux compteurs d'Energie électrique du Congo sont gratuits. En tous cas, c'est ce qui se dit. Ils sont venus les poser de leur propre gré. Mais d'où vient-il qu'ils puissent maintenant exiger que l'on débourse la somme de 26 640 pour me rétablir le courant! Avec l'ancien compteur, je n'avais pas connu ce genre de problème ! Ils ont installé le nouveau compteur, sans mon consentement, et les problèmes ont commencé»*, s'emporte M. Alain, habitant lui aussi dans le troisième arrondissement.

«Je pense que les maux décriés à l'époque de l'ex-Société nationale d'électricité (SNE) continuent avec Energie électrique du Congo. C'est blanc bonnet, bonnet blanc. Parmi ces maux, il y a le manque chronique de communication. S'ils savaient que l'opération de pose compteurs était payante, ils n'avaient qu'à le faire savoir aux clients que nous sommes. A ce moment-là, le problème ne se serait pas posé. Mais, ils profitent de la naïveté des gens pour les poser, et par la suite, ils interrompent l'électricité pour les contraindre à supporter le coût de cette opération. Quelle magouille! En tout cas, ce n'est pas réfléchi de procéder de la sorte», déplore, quant à lui, M. Mohamed.

«Moi, je suis locataire. Depuis trois jours, je dors dans le noir, parce que quelques jours seulement après la pose du nouveau compteur, ils sont venus couper le courant. Les agents d'Electricité électrique du Congo demandent que j'aille payer 26 440 F.CFA, une somme que je n'ai pas pour l'instant. Donc, je continue de vivre sans électricité, avec toutes les conséquences que cela implique. Je suis blanchisseur, mon activité en prend un sérieux coup. Et puis, le compteur n'est pas à mon nom, mais à celui de mon logeur. Donc, logiquement, c'est à lui de payer cette somme et non à moi. Or, mon logeur ne l'entend pas de cette oreille», se plaint, pour sa part, M. Baba.

Comme on peut le constater, l'opération de pose de nouveaux compteurs lancée par la société Energie électrique du Congo pose problème.

Les plaintes des consommateurs, on l'espère, amèneront les associations des consommateurs à monter, elles-aussi, au créneau.

Sévérine EGNIMBA

SECURITE SOCIALE

Soutenir les efforts de la CNSS pour honorer ses engagements

Sous les auspices de Christian Barros, son président, le Conseil d'administration de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) s'est réuni mercredi 26 août dernier à Brazzaville, pour sa session bilancielle de l'an 2020. Ordre du jour: examen et adoption de gestion du rapport de gestion exercice 2017 et 2018, examen et adoption des états financiers exercice 2017 et 2018.

Christian Barros et Evariste Ondongo

Le rapport de gestion présenté par Evariste Ondongo, le directeur général de la CNSS, complété par l'agent comptable, a indiqué que l'an 2017, la CNSS a honoré tous ses engagements. Les quatre trimestres de pensions ainsi que les autres prestations ont été payées à termes échus, malgré les difficultés liées au ralentissement de l'activité économique. Cette réussite est le résultat de grands efforts consentis par la direction générale en matière de recouvrement des cotisation sociales et aussi, grâce à la mise en œuvre de la délibération n°3 du 10 novembre 2016, du conseil d'administration. En outre, les administrateurs ont suivi la présentation de l'agent comptable sur les états financiers de la CNSS. Ceux-ci sont établis conformément aux règles et principes du plan comptable de la conférence interafricaine de prévoyance sociale. Ils présentent la situation patrimoniale et financière, ainsi que le résultat en fin d'exercice clos le 31 décembre 2017.

Concernant l'examen du rapport de gestion 2018, il en ressort qu'en dépit de la situation économique et financière difficile, la CNSS a pu maintenir son fonctionnement normal. L'ensemble de prestations de l'exercice ont été payées dans les délais. Grâce à la redynamisation des actions de recouvrement, selon Evariste Ondongo.

L'ensemble des Etats financiers ont été certifiés et adopté par le conseil d'administration.

La dette de l'Etat congolais à l'endroit de la CNSS a aussi été évoquée. Celle-ci s'élève à la bagatelle de plus de 200 milliards de F. CFA. Le directeur général à informé les administrateurs des diligences en cours pour le traitement de cette dette par l'Etat. Pour ce qui est de la régularité des sessions du Conseil, les administrateurs se sont accordés sur le fait que, pour des raisons de trésorerie, le cumul des sessions reste maintenu.

Le président du Conseil d'administration qui a clôturé les travaux estime que les moments sont particulièrement effrayants surtout pour les dirigeants de la caisse. Les documents attestent que les pensions restent déficitaires de manière chronique. Les états présentés sont le reflet d'une situation qui ne s'est pas améliorée et qui se dégrade davantage avec la crise économique et la pandémie de Covid-19. Conséquences : suppression d'emplois et fermeture des entreprises alors que le système de retraite est celui de répartition et de solidarité. Pour bien fonctionner, le système à besoin de plus en plus d'actifs qui cotisent pour ceux qui sont à la retraite. D'où pour Christian Barros, il est important d'accompagner et de soutenir la direction générale de la CNSS dans ses efforts. *«C'est un devoir de solidarité à l'échelle nationale pour lui permettre d'honorer ses engagements»*, a-t-il conclu.

Marcellin MOUZITA M

Editorial

La souffrance des Constitutions

Nous confirmons de jour en jour que nous sommes encore en attente des jours plus sereins où nous pourrons décider dans le respect de nos textes et de nos propres lois. Je fais allusion à ce qui se passe en Côte d'Ivoire, mais il serait présomptueux de penser et d'espérer que, dans les mêmes conditions, nous-mêmes agirions autrement.

C'est devenu notre mal endémique: nos Constitutions sont concoctées pour ne pas résister à la première démangeaison venue. Et comme le Sage énonce que la loi s'applique contre les ennemis mais que, pour les amis elle s'interprète, une bonne Constitution est bien celle qui verrouille le jeu pour les adversaires, mais laisse libre cours à l'inspiration lorsqu'il s'agit de soi.

En Afrique de l'Ouest: au Mali, en Guinée, mais surtout en Côte d'Ivoire, poids lourd de l'économie, les interprétations de texte sont sur toutes les ardoises; les admonestations et les soutiens fusent de partout. Le Président doit-il se présenter ou non? Les militaires du Mali ont-ils eu raison de renverser Ibrahim Boubacar Keita? Ont-ils en cela épousé la cause du peuple?

La Francophonie, qui n'a jamais vraiment pesé dans les votes, a-t-elle raison de condamner un coup d'Etat soutenu par le peuple? Le Président Alpha Kondé a-t-il raison de méditer plus longuement la réponse à une possible candidature en Guinée?

Pour la Côte d'Ivoire, le président Alassane Ouattara renie-t-il sa parole en revenant dans l'arène prendre part au combat qu'il avait officiellement abandonné à son dauphin, malheureusement entre-temps décédé? Le pays a-t-il, moralement, techniquement et politiquement, les arguments valides pour invoquer le renfort de la loi et barrer la voie de la candidature à Laurent Gbagbo et Guillaume Soro qui se tirent à peine de l'empêtrement judiciaire à la Cour internationale de justice de La Haye?

Dans ces trois pays, l'opinion semble divisée en deux camps déterminés à faire triompher, l'un sa lecture et son aspiration à l'alternance, et l'autre sa légitimité sous la portion de Constitution qui ne laisse pas passer les gouttes. Le reste de l'Afrique semble osciller entre eux, se réjouissant tantôt ou craignant que ces slaloms politiques et intellectuels ne donnent des idées aux autres. Crainte vaine et os à ronger: quelle partie de l'Afrique n'a pas connu ses triturations de constitution et ses feintes sur l'air bien connu de: *«Je le jure»* !

Nous sommes à l'heure des choix. Dans un an, dans deux ans tout au plus, une série d'élections majeures se tiendront en Afrique du Centre et de l'Ouest. Il y a ceux qui les espèrent et les attendent de pied ferme, il y a ceux qui les redoutent et fourbissent les armes, pour le moment virtuelles. Notre sous-région bruit déjà des clameurs caractéristiques d'une élection mouvementée en Centrafrique, au Congo, en RD Congo, au Tchad, au Gabon…

Nous sommes la région avec le plus de champions s'étant proclamés les *«vrais vainqueurs»*. Alors, on surveille les Commissions électorales indépendantes; qu'elles ne soient plus indépendantes d'un centimètre. Au cordeau comme dans le manuel. Le jeu est connu: à la fin du vote, on criera toujours à la fraude et, belle expression, au *«déni de démocratie»*. Par les autres, jamais pas par les siens.

Albert S. MIANZOUKOUTA

COOPERATION

Réunion mixte entre les ministres du Commerce du Congo-Brazzaville et de la RDC

Le Ministre d'Etat, Ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation, Alphonse Claude N'Silou, a échangé le 25 août 2020 à Brazzaville, dans l'une des salles du ministère des affaires étrangères et de la coopération, avec son homologue de la République Démocratique du Congo, le Ministre du commerce extérieur, Jean Lucien Busa. Cette réunion s'est déroulée en présence des Conseillers du Ministre d'Etat et du Conseiller spécial en charge de l'investissement du Président de la République Félix Antoine Tshisékédi Tshilombo. Elle a porté sur la libre circulation et les échanges commerciaux entre les deux pays.

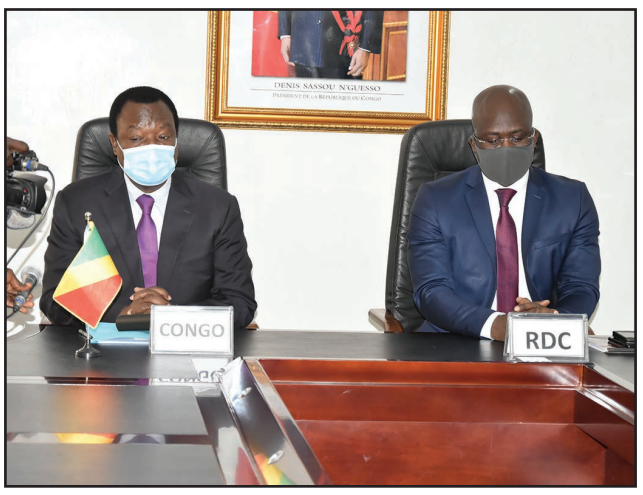

Alphonse Claude N'Silou et Jean Lucien Busa.

La réunion mixte entre les deux ministres du commerce s'inscrit dans le cadre des relations étroites et de croissance économique entre la République du Congo et la République Démocratique du Congo (RDC), afin d'apporter des réformes importantes. Ces réformes s'expliquent d'une part, par l'élection du Président de la République du Congo, Dénis Sassou-Nguesso à la tête de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), et d'autre part, par celle du Président de la République Démocratique du Congo, Félix Antoine Tshisékedi Tshilombo à la tête de l'Union Africaine (UA), dès l'année 2021 dans le but d'opérationnaliser la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF).

L'opérationnalisation de la zone de libre-échange va permettre de relever les défis comme celui de la facilitation du commerce et des investissements; la levée des barrières non tarifaires et tarifaires; la levée des restrictions en matière commerciale et la lutte contre la fraude à l'import et à l'export. *«Je suis venu à Brazzaville pour mettre en place ses outils qui nous permettent de commercer sans problème et d'assurer la fluidité du commerce entre les deux pays. Nous avons parlé de la possibilité de la signature très rapidement au cours de ce mois du protocole d'accord commercial bilatéral entre nos deux pays qui nous permettra de répondre à toutes*

Les délégations des deux pays.

les questions qui se posent sur le plan commercial» a indiqué le ministre du commerce extérieur de la RDC, Jean Lucien Busa.

Etant donné que les pays du monde se développent lorsqu'il y a libre échange, l'opérationnalisation de ces réformes va engendrer la création d'emplois, ce qui va bénéficier aux deux économies. *«Notre pays doit dépasser le stade de pays de transit, il doit devenir un pays producteur et exportateur. Producteur des produits de première qualité issus de plusieurs secteurs de manière à diversifier notre économie. Quand on devient un pays producteur et exportateur, nous avons besoin de débouchés»*, a précisé le Ministre d'Etat, Ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation, Alphonse Claude N'Silou.

En Afrique, il existe 5 zones économiques régionales, le Congo Brazzaville et la RDC figurent au sein de la CEEAC dont 9 autre pays de la sous-région. Les pays membres de la CEEAC doivent veiller à la libre circulation des capitaux, des marchandises, des personnes. *«Il y a une opportunité inouïe que l'on peut saisir car le Chef de l'Etat congolais a reçu mandat de ses pairs, du fait de son dynamisme de façon à ce qu'il apporte des réformes nécessaires, qui feront que la CEEAC devienne dynamique et performante, comme les autres communautés Économiques régionales, autre opportunité inouïe c'est le fait que le Président Félix Antoine Tshisékedi soit également le Président de l'Union Africaine dès l'année prochaine»*, a martelé le Ministre d'Etat, Ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation, Alphonse Claude N'Silou.

Parmi les produits qui seront exportés du Congo, on peut citer le ciment et la farine.

Cette réunion très constructive, fraternelle et fructueuse a permis de déterminer la date effective de la zone libre-échange continentale, fixée pour le 1er janvier 2021.

(Source: site internet ministère du Commerce)

JEAN DE DIEU KOURISSA SUR LE DISCOURS DU CHEF DE L'ETAT

Un discours de sagesse et de sincérité

Après le message à la nation du chef de l'Etat à l'occasion de 60e anniversaire de l'indépendance, Jean de Dieu Kourissa, président de l'Association Désir d'Unité (ADU), a vivement réagi, estimant que le message du chef de l'Etat était riche d'enseignements.

Dans son message, le chef de l'Etat a «organisé sa communication en s'appuyant sur les trois concepts qui constituent notre devise nationale: «Unité-Travail-Progrès», devise qui a servi de guide pour le Congo. Pour le Président de la République, l'unité «a parfois été mise à rude épreuve. *«En effet, sans unité, rien n'est possible. C'est une valeur cardinale pour la construction d'une nation et aussi la fondation sur laquelle repose les autres fondements de la république. 60 ans renvoient à l'âge des seniors, de la maturité. Et pour le 60e anniversaire du Congo, le moment est tout indiqué de s'interroger sur le bilan des 60 années passées en termes de vivre ensemble ou encore d'unité au Congo. Cette unité constitue, en fait, le premier pilier de notre devise.»*

Jean de Dieu Kourissa

Jean de Dieu Kourissa a souligné que c'est donc à dessein que les pères-fondateurs l'avait placée en premier lieu. *«Ce vœu a-t-il été accompli? L'Unité est-elle affermie aujourd'hui au Congo? Si non, l'heure est venue de tout mettre en œuvre pour atteindre cet objectif majeur, comprendre que le Congo est notre bien commun et ce n'est qu'ensemble que nous réussirons à atteindre le progrès. Pour ce faire, l'Association Désir d'Unité propose le carré du vivre ensemble: le «faire ensemble», le «vivre ensemble», «l'être-ensemble», le «agir-ensemble».*

On peut affirmer que de 1960 à 2020, plusieurs actions ont été menées, même si beaucoup reste à faire pour satisfaire la demande de la population aussi bien en campagne que dans les grandes villes. Il faut rappeler que de 750.000 habitants, aujourd'hui on est passé à environ 5.000.000 d'habitants au Congo. Bref, c'est un discours de sagesse et de sincérité que le Président de la République a servi aux Congolais le 14 août à la célébration de l'accession du Congo à la souveraineté nationale et internationale.

Mais avec un point d'orgue sur la paix et l'unité sur lesquelles le père de la Nation est revenu.»

Pascal-Azad DOKO

COMITE PCT DE OUENZE (5e ARRONDISSEMENT DE BRAZZAVILLE)

Elu président, Daniel Illoye Gouya entend relever le défi

L'assemblée générale élective du comité PCT de Ouénzé, cinquième arrondissement de Brazzaville, s'est tenue mercredi 19 août 2020, dans la salle de mariage de la mairie de Ouénzé. Sous la direction du délégué national du Parti congolais du travail (PCT), Accel Arnaud Ndinga Makanda, secrétaire permanent de ce parti. Daniel Illoye Gouya «Tsénzèle» a été élu président du comité PCT du 5e arrondissement. Il succède à Dominique Ondzé «Doukaye», décédé il y a quelques mois. On a noté la présence remarquée de deux grandes figures de ce parti, Pierre Ngolo et Gabriel Oba-Apounou.

Daniel Illoye Gouya «Tsénzèle»

Les participants ont mis en place leur bureau exécutif de 9 membres présidé par Daniel Illoye Gouya et une commission de contrôle et de vérification de 5 membres dirigée par Dominique Mbouma. Il y a eu l'adoption de deux motions, une pour le soutien au président du comité central, l'autre pour la confiance au secrétaire générale du PCT. Un appel à la candidature du président du comité central, Denis Sassou-Nguesso, à la présidentielle de 2021 a été lancé.

Le délégué national du PCT, tout en souhaitant bon vent aux membres élus du comité PCT Ouénzé, les a exhortés à mouiller le maillot et à travailler pour le parti.

Daniel Illoye Gouya a parlé des tâches qui l'attendent, tout en reconnaissant que c'est un mandat difficile, car il s'agit d'une élection présidentielle qui pointe à l'horizon. *«Ce sont des moments de lutte qui nous définissent, et c'est notre manière de faire qui fera de nous des grands gagnants. C'est donc pour moi un sentiment de joie, mais beaucoup plus celui de la responsabilité. Le seul mot qui me vient à l'esprit, c'est merci. Merci pour avoir jeté votre dévolu sur ma modeste personne. Merci également au secrétariat permanent de notre parti, tout particulièrement, le camarade Pierre Moussa, pour la confiance. Merci également au président du comité central de notre grand et glorieux parti, le camarade Denis Sassou-Nguesso».* Il a exhorté les militants et sympathisants à l'unité, au respect des statuts et règlement du parti, *«afin de nous faire remarquer positivement auprès de notre hiérarchie. Tout en vous rassurant de ma disponibilité permanente à travailler avec vous, je vous appelle à nous mettre en rang de bataille pour les échéances électorales avenir. En ce qui concerne la présidentielle, le choix de notre candidat étant déjà connu, alors, il est plus que temps que nous nous levions pour lui garantir une victoire écrasante.»*

Pascal-Azad DOKO

ARMÉE

Tenir un poste d'officier traitant dans un Etat-major

Débutée le 2 décembre 2019, la session 2019/2 du cours d'Etat-major s'est officiellement achevée le 21 août 2020 dans l'amphithéâtre 600 de l'Académie militaire Marien Ngouabi (ACMIL) à Brazzaville. Pour cette formation, le colonel Charles-Victoire Bantadi, commandant des écoles des Forces armées congolaises, était entouré des colonels Charles Vingha, commandant de l'ACMIL et Patrick Immath Mouyoki, directeur général de l'Ecole génie travaux.

Les officiels posant avec les dix meilleurs officiers stagiaires

En tout, 117 officiers dont cinq femmes, ont bénéficié de cette formation dont la moyenne la plus forte a été de 14,89/20. Le directeur de stage, a été le colonel Ludovic Sihou. Le but de la formation était de donner aux officiers stagiaires des techniques de travail en Etat-major, les prédestinant à des fonctions de commandement et de rédacteurs dans les différents Etats-majors ou directions. Ce cours se situe au premier niveau de l'enseignement militaire supérieur (EMS).

Il s'est inscrit dans la cohérence et la continuité de la formation interarmes destinée à l'exercice des fonctions de commandement, d'Etat-major ou de direction, exigeant un haut niveau de connaissances générales militaires, scientifiques et techniques. Avec pour mission de former les officiers à partir du grade de capitaine, en tant que rédacteurs, aux travaux qu'ils auront à effectuer en toutes circonstances au sein des différents types d'Etat-major, mais aussi de les préparer à exercer si nécessaire la fonction de chef de corps.

Outre cela, l'officier d'Etat-major doit maîtriser un certain nombre de savoir-faire dans la méthode, les procédures et les techniques. Il doit animer et conduire un groupe de travail, acquérir les notions de base en matière de gestion des ressources humaines et de défense du territoire, etc.

Des résultats de ce cours, le directeur des enseignements et des études de l'ACMIL, le colonel Clarence Alain David Mountsaka a dit que, la formation a été interrompue le 2 avril et n'a repris que le 12 juillet 2020, pour cause de crise sanitaire due à la COVID-19. Après six mois de formation avec des enseignements de qualité dans les domaines de connaissances générales, opérationnelles et de culture générale, les résultats obtenus sont : sept stagiaires ont obtenu une moyenne supérieure à 14/20 ; quarante, celle de 13/20 et soixante-un 12/20, avec une moyenne générale de 13,45/20.

Le diplôme d'Etat-major, a relevé le colonel Charles-Victoire Bantadi, ouvre la possibilité aux bénéficiaires d'exercer les fonctions de commandant de Bataillon ou d'une unité équivalente. *«Avec votre niveau actuel, vos savoirs doivent porter sur plusieurs domaines. En vous apprêtant à regagnez vos unités, armés de nouvelles connaissances, méthodes et techniques d'Etat-major, ayez à l'esprit que vous devriez développer les qualités qui vous permettront d'exécuter avec aisance les tâches et missions assignées, à savoir : la rigueur au travail, l'esprit d'analyse et de synthèse, la clarté, la concision, la force de proposition et de conviction, l'honnêteté intellectuelle, l'esprit d'équipe…».* Il a insisté sur les quatre axes qui résument l'action de l'officier d'Etat-major : savoir lire, écrire, parler et dessiner.

Les officiers formés ont pris la mesure de la responsabilité qui leur incombe. Les enseignements dispensés a affirmé le major de la promotion, le commandant Moutelé Ngoyi, ont été de bonne facture. *«Nous sortons d'ici armés de tous les outils pour nous défendre, si non, montrer à nos chefs de quoi nous sommes capables ».*

Le commandant Christelle Colombe Bouaka Milandou qui a occupé le 3è rang a déclaré : *«Les tâches qui nous attendent ne sont pas faciles, mais nous allons faire avec. Ce que nous avons appris doit-être appliqué sur le terrain, et bien rendu ».*

Des diplômes ont été décernés aux participants. Et pour le respect des mesures barrières, cette cérémonie n'a regroupé que vingt des stagiaires concernés.

EUDOXISE

CLÔTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE À L'ECOLE MILITAIRE PRÉPARATOIRE GÉNÉRAL LECLERC

Un taux de réussite globalement satisfaisant

La cérémonie marquant la fin d'année scolaire 2019-2020 à l'Ecole militaire préparatoire général Leclerc (EMPGL) s'est déroulée dans un contexte particulier de crise sanitaire dû à la COVID-19. La promotion sortante des élèves de terminale a bouclé l'année, le 22 août 2020. Après sept ans d'études à l'Ecole militaire préparatoire général Leclerc (EMPGL). L'école affiche un taux de réussite globalement satisfaisant cette année. C'est le général de division René Boukaka, Chef d'Etat-major général adjoint des Forces armées congolaises (FAC) qui a patronné la cérémonie, en présence du Pr Louis Bakabadio, conseiller à l'éducation du Président de la République, du commandant des écoles des FAC, le colonel Charles-Victoire Bantadi et d'autres invités.

Le Pr Louis Bakabadio remettant le prix spécial du Président de la République au major de l'école

C'est en marquant le pas et en reprenant en chœur le refrain ''Le contrat est terminé. Les traces doivent y rester'' que les élèves de terminale encore appelés super anciens ont fait leurs adieux à l'école. Leur promotion a été baptisée colonel ''Bernard Ngoyi Moudouhi'', né en 1944 à Malembo (district de Mossendjo). AET, matricule 363, il a eu une riche et brillante carrière qui le poussa à occuper différents emplois prestigieux dans les services de l'administration et des finances des FAC. Il avait de grandes vertus chrétiennes, de courage, de persévérance, de tolérance et de loyauté. Mais, il aura été avant tout un AET dans l'âme. Un homme au prestige incarné, que les jeunes dont la promotion porte le nom doivent prendre comme modèle.

Dans les deux cycles d'enseignement secondaire de l'école, le directeur des études Raoul Ngassaki, a relevé que le taux de réussite a été globalement satisfaisant. 100% de taux de réussite réalisés dans les classes de passage. Aussi bien pour les élèves inscrits à l'EMPGL que pour ceux inscrits au lycée français Saint-Exupéry. 100% de taux de réussite aux examens d'Etat français. 82,46% de taux de réussite au baccalauréat. Les moyennes obtenues dans les classes de passage sont comprises entre 10 et 17/20. La plus forte est réalisée par un élève inscrit au lycée français de Brazzaville.

Au baccalauréat, ces moyennes ont été comprises entre 10 et 15/20. Le major de l'école est Ivan Benny Essimba Mbela, inscrit au lycée français en seconde C, avec 17,05/20 de moyenne. Il a reçu le prix spécial du Président de la République. Les autres meilleurs élèves ont aussi été primés. Occupant ce rang pour la troisième fois consécutive, il s'est réjoui du fait que le Président de la République ait pensé à lui. *«Cela me pousse à continuer dans cet élan de travail, pour encore fournir plus d'efforts et honorer l'école ».*

Saluant les résultats obtenus, le commandant de l'EMPGL, le colonel Raphaël Ngoubou a loué le travail abattu par le ministère de la Défense nationale, le commandement des FAC pour l'amélioration des conditions de vie et d'apprentissage des enfants de troupe, dans un contexte de limitation de ressources et de restrictions imposées par la pandémie du coronavirus. Le travail réalisé à l'école chaque année, a-t-il rappelé, permet à chaque enfant d'acquérir les valeurs que sont, le patriotisme, la culture de l'excellence, le sens de responsabilité et le goût du travail. Et en attendant les résultats du BEPC, l'école se positionne toujours comme étant une pépinière de l'excellence.

Les autres temps forts de la cérémonie ont été l'exécution de l'hymne de l'école par les enfants de troupe, la passation du fanion de l'école aux élèves de la première par leurs aînés de la terminale, et la remise du don des AET du Congo à l'école par son président l'AET Rémy Ayayos Ikounga.

Boris B.

Coup d'oeil en biais

Revendications dans les médias d'Etat

Les jeunes journalistes exerçant comme pigistes ou stagiaires (les plus anciens depuis plus de dix ans!) dans les médias d'Etat sont réunis dans un Collectif chargé de suivre leur situation administrative pour l'intégration dans la Fonction publique. Ils sont plus 1000 stagiaires et pigistes, mais le quota de recrutement affecté au ministère de la Communication est seulement de 91 places cette année. La création de leur Collectif fait suite au flou qui règnerait déjà dans la gestion de ce quota. Au cours de leur assemblée générale, ils ont exigé la gestion transparente de ce dossier et le droit de regard dans son traitement, le ministère de tutelle ne devant se contenter que de la supervision.

A Nkayi: hausse de décès à domicile!

Depuis l'apparition du coronavirus au Congo, on déplore une hausse de décès à domicile dans à Nkayi, dans la Bouenza: 30 décès de plus sur un total de 95 depuis le premier trimestre. Les responsables de l'hôpital de base de la ville ont constaté que les patients hésitent à se rendre à leur centre sanitaire. Il est possible, font-ils remarquer, que la peur d'être contaminés ou d'être diagnostiqués positifs à la COVID-19 poussent certains malades à s'éloigner de la plus grande structure sanitaire de la ville.

On a frôlé un grave incendie à Makazou!

Garder une bouteille de gaz chargée à la maison. Voilà une précaution que prennent bien des gens pour, disent-ils, se prémunir contre les ruptures de gaz que connaît notre pays régulièrement. Mais garder une bouteille de gaz chargée dans une chambre, peut être source de risques énormes. Surtout quand il y a des tout-petits qui, par curiosité, sont prompts à tout essayer. Le pire peut arriver à la moindre inattention. Cela a failli se produire dans un ménage, au quartier Kibouendé, à Mfilou-Ngamaba, où une mère a surpris son enfant de 5 ans qui tentait de manipuler une bouteille de gaz de réserve placée dans un coin de la cuisine.

L'insouciance de la relève de demain

La scène paraît incroyable, mais elle est réelle. Un jeune homme, la trentaine bien sonnée, au guidon de sa moto Djakarta et roulant à vive allure en... sirotant une bière. La scène se déroule sur la route de La Base, non loin d'une église de réveil. C'était le 20 août dernier. Pourquoi, s'est interrogée une mère d'enfants, ceux-là qui constituent la relève de demain font-ils preuve d'insouciance et défient-ils la mort?

Au quartier Cité des 17, l'insalubrité est reine!

Les habitants du quartier Cité des 17, entre Moukondo et Sadelmi à Brazzaville, se plaignent du manque du système de collecte d'ordures ménagères. Ils sont obligés de les déverser dans certaines avenues, rues et parcelles délaissées transformées en décharges publiques. Ce quartier périphérique n'est pas d'accès facile. Un début de solution, proposent certaines personnes, serait de réhabiliter les deux principales avenues du quartier, l'avenue Andrade et l'avenue des Pylônes, pour permettre à la société Averda d'y accéder et d'y installer les bacs à ordures.

Dégradation de l'environnement

Certains citoyens font régulièrement preuve d'incivisme invétéré dans l'utilisation des bacs à ordures de la société Averda. En effet, on constate que même en présence d'une poubelle devant une concession ou dans des lieux publics, certaines personnes ont la manie de toujours jeter des ordures ménagères non dans le bac, mais à côté. Une preuve qu'il y a des personnes qui ne se soucient guère de l'hygiène, encore moins de l'assainissement de leur cadre de vie. ''Il y a beaucoup à faire pour un changement des mentalités dans le pays'', mormonent certains passants au vu de tels comportements.

Egoïsme lors des cérémonies

Le comportement de certains lors de cérémonies comme les mariages et les baptêmes, laisse à désirer. Dès qu'elles finissent de manger, elles emballent de la nourriture et autres boissons dans des sachets pour les emporter. Celles qui le font sont parfois loin d'être des nécessiteux. Ça ne fait pas sérieux.

MINISTÈRE DES FINANCES

Le e-bulletin, une application en ligne pour les fonctionnaires

Dans le cadre des réformes engagées par le ministre des Finances, Ludovic Ngatsé, ministre délégué chargé du Budget, a lancé mardi 25 août 2020 l'application e-bulletin, une solution informatique de dématérialisation du bulletin de paie permettant au fonctionnaire d'obtenir son extrait de bulletin en ligne, n'importe où et à n'importe quel moment. A travers la plateforme de dématérialisation, les formalités administratives se feront sur: www.teleservices.gouv.cg.

Ludovic Ngatsé

Il a été constaté des difficultés d'obtention d'un extrait de bulletin pour les fonctionnaires à Brazzaville comme à l'intérieur, une grande affluence des usagers au bureau de la solde, une forte utilisation du papier et des consommables pour l'impression des extraits de bulletin, la surcharge des comptables de la solde pour l'impression des extraits et, actuellement, le risque élevé de la pandémie à coronavirus.

Le e-bulletin est disponible où l'on veut, quand on veut et gratuitement. Il permet de gagner du temps pour les usagers de Brazzaville et de l'intérieur. Cette application contient une sécurité, une fiabilité et une confidentialité. Elle permet de désengorger la direction de la solde et d'alléger la charge de travail des comptables de la solde.

Frantz Sentiment Onkilekemi, chef de projet du Système intégré de la paie des agents de l'Etat (SIPAE) estime que la solution va être profitable à tous les fonctionnaires. Il suffit d'avoir une connexion internet pour accéder au service. *«Le réseau de téléphonie mobile offre la possibilité d'accès à internet sur toute l'étendue du territoire national. Le ministère des Finances utilise les derniers standards pour éviter tous les risques possibles. L'utilisation d'un code permettant d'accéder à un espace privé et d'un code d'accès envoyé par le téléphone d'un usager est sécurisé. Le fonctionnaire doit avoir un smartphone pour accéder à la plateforme»*, a-t-il dit.

Ludovic Ngatsé a fait part de la volonté du pays d'approfondir les réformes pour s'arrimer à la modernité. Cette crise, a-t-il dit, doit aussi être considérée comme une opportunité qui donne un diagnostic clair et précis *«de nos faiblesses afin d'engager les réformes structurelles devant nous permettre de mieux préparer l'avenir. C'est ainsi, en dépit des difficultés financières du moment, que le président de la République a résolu d'engager toutes les réformes visant à moderniser et améliorer la gestion financière de notre économie. C'est ainsi que le projet de modernisation du système d'information du ministère des Finances et du budget, initié depuis 2016 par le ministre Calixte Nganongo continue de se dérouler et de porter sans cesse ses fruits».*

Le lancement du e-bulletin vient à point nommé, car il va permettre à terme de mettre fin à un désagrément d'un côté pour les fonctionnaires de l'Etat qui devraient se déplacer, a confié le ministre délégué chargé du Budget.

Pour promouvoir la transparence de la bonne gouvernance, le ministère des Finances et du budget avait lancé en 2016 un projet de réforme de son système d'information qui vise le double objectif de sécuriser les recettes budgétaires et de rationaliser les dépenses publiques. Un travail d'évolution et de stabilisation du SIPAE a été entrepris en mettant l'accent sur l'amélioration, l'expérience utilisateur (solde) et la relation avec l'usager (fonctionnaire).

Le SIPAE est une application informatique basée sur le progiciel Oracle E-business (Payroll). Il permet de prendre en charge des mesures administratives, calculer les salaires, traiter les anomalies post-paie, éditer des états de la paie, échanger des données avec autres applications (SIGFIP, NIU,…). Cette application a été mise en production en 2015.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

QUI ME REPONDRA ?

Quel est l'avenir réservé aux anciens héros du sport et de la culture dans notre pays ?

Yolande Apendi-Mboualé (Ngamakosso-Brazzaville)

«Le développement est le nouveau nom de la paix» (Pape Paul VI)

LES DROITS DE L'HOMME PAR TEMPS DU CORONAVIRUS DANS LA SANGHA

Sensibiliser et informer toujours sur les illégalités forestières

L'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) et la Rencontre pour la paix des droits de l'homme (RPDH) ont organisé une mission d'éveil sur les illégalités et l'exploitation forestières, ainsi que sur l'impact de la conservation de la biodiversité et sur la COVID-19, dans quelques villages des sous-préfectures de Souanké et Sembé dans la Sangha, du 18 au 24 août 2020. Cette mission a été conduite par Mme Nina Cynthia Kiyindou Yombo, chargée du programme ressources naturelles et droits des communautés forestières à l'OCDH et de René Darnel Bemba, chargé de plaidoyer à la RPDH.

Les femmes bantous et autochtones travaillant ensemble

De nombreux villages de ces deux districts ont été touchés par la mission de terrain, y compris les rencontres avec les autorités départementales de la Sangha, à Souanké et à Sembé. Plusieurs sujets ont été inscrits à l'ordre du jour de cette mission. Les sujets ont porté essentiellement sur les aspects sociaux, économiques et sécuritaires touchant les droits de l'homme, particulièrement en milieu autochtone. En échangeant sur la COVID-19 avec les communautés, notamment les femmes, elles ont apprécié à leur juste valeur les mesures prises par le Gouvernement afin de limiter les risques de propagation de la pandémie. Elles ont émis le vœu de voir le Gouvernement les mettre en pratique. Les communautés sont isolées et les personnes ont des problèmes médicaux. Or, le droit à la vie et le droit à la santé figurent parmi les principaux droits de l'homme. Les ONG encouragent le Gouvernement à continuer de prendre les mesures pour limiter la progression de la pandémie du Coronavirus qui frappe le monde entier, y compris le Congo par l'effectivité de la gratuité des soins et le suivi des patients, ainsi que par le confinement effectif de leurs proches. Ces organisations ont demandé aux communautés d'observer avec rigueur et responsabilité les mesures édictées par les pouvoirs publics pour stopper la chaîne de contamination du virus. Le respect de la distanciation a été difficile à observer. Ces femmes ont demandé la distribution des denrées alimentaires, des matériels de protection contre la COVID-19.

Une habitation des populations autochtones

Mme Blandine Nguiri, du village Kokoua, situé sur les abords du parc Odzala-Kokoua et l'unité forestière d'aménagement de la Société industrielle forestière du Congo (SIFCO) dans la sous-préfecture de Sembé, a souligné l'étroitesse de l'espace où pratiquer leurs activités agricoles.

«Nous sommes confrontés aussi au conflit hommes-éléphants. Ce problème nous embête énormément. Notre production a considérablement baissé».

Concernant le coronavirus, *«nous n'avons pas encore vu quelqu'un qui en souffre. On nous a distribué des bavettes. Pendant le confinement, nous avons continué à pratiquer «les activités habituelles pour vivre».*

Les communautés locales et les peuples autochtones déplorent notamment l'absence d'un mécanisme de compensation effective des victimes du conflit homme-faune, la faible implication des communautés locales et populations autochtones dans les rencontres préludes à la mise du cadre de concertation et des institutions de gestion du fonds de développement local (FDL), les déchets des planches brûlés et les huiles moteur versées dans le cours d'eau qui arrose le village Cabosse qui ont pollué les eaux et la faible exécution des cahiers des charges dans l'ensemble. Cette mission a permis à toutes les autorités d'être informées de la nouvelle loi régissant les forêts et leur exploitation.

Gustave Mebiang, président du village Boumdel dans le district de Souanké a expliqué le mécanisme de gestion des conflits avec la société forestière SEFYD évoluant dans la zone. *«Je suis fatigué: quand je me rapproche des responsables de la SEFYD, la directrice générale nous demande d'aller voir le Président de la République. Nous allons même à la capitale du département, mais nous n'arrivons pas à résoudre nos problèmes. On n'a plus assez d'espace pour travailler. La chasse n'est plus pratiquée. Entre nous chefs des villages, nous sommes bloqués, nous sommes des paysans dans la forêt. Concernant les mesures du coronavirus, elles ont produit des impacts négatifs. On entend parler de la maladie, personne ne souffre de la COVID-19, mais nous ne sentons rien. Nous avons des bavettes. Les mains sont lavées régulièrement. Nous ne voulons pas des attroupements».*

Philippe BANZ
De retour de la Sangha

FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ

Participer et contribuer à la solidarité

Le ministre délégué en charge du Budget, Ludovic Ngatsé, a réceptionné mardi 25 août 2020 un chèque de 36. 329 876 F.CFA des salariés de la société de téléphonie mobile Airtel Congo, conduite par Nives Ornella Malanda, directrice des ressources humaines, pour le compte du Fonds national de solidarité.

La contribution des salariés d'Airtel Congo est la deuxième du genre pour cette société après celle de son directeur général en juin dernier. *«Le don remis au ministre délégué est parti d'un élan de cœur de l'ensemble du personnel Airtel Congo en faisant un sacrifice sur leur salaire pendant un mois. Les salariés d'Airtel Congo ont tenu à participer et contribuer, parce sans les populations, nous n'existerons pas»*, a dit Nives Ornella Malanda.

Réceptionnant le chèque, le ministre délégué Ludovic Ngatsé a relevé: *«C'est peut-être pour la première fois que les salariés se regroupent dans une entreprise pour donner un montant énorme. Le pays continue à faire face aux dépenses urgentes liées à la pandémie. Le président de la République instruit le Gouvernement pourque malgré les difficultés, continue à faire des efforts pour financer ses dépenses. Nous avons besoin du soutien de tous, notamment des entreprises elles-mêmes dès que possible des salariés quand ils ont la volonté et les moyens de le faire».*

Nives Ornella Malanda et Ludovic Ngatsé

A noter que le Fonds national de solidarité a été créé sur appel du chef de l'Etat pour soutenir les acteurs économiques et les populations confrontés aux difficultés économiques du fait de la COVID-19. La mobilisation attendue pour ce Fonds est de 100 milliards de FCFA.

A. N'K.-K.

COTE D'IVOIRE

Ouattara candidat, Gbagbo et Soro exclus

Depuis l'annonce de la candidature pour un troisième mandat du Président sortant Alassane Ouattara à la magistrature suprême, la situation politique s'est fortement dégradée en Côte d'Ivoire. L'opposition conteste vivement cette décision qu'elle qualifie de parole non tenue par le Président qui déclarait qu'il ne se représenterait plus et qu'il était prêt à passer le témoin à la nouvelle génération.

Le Président Ouattara, s'appuyant sur le décès de son dauphin Amadou Gon Coulibaly, candidat désigné par le Rassemblement des houphouétistes pour la démocratie et la paix (RHDP) pour porter ses couleurs, faute de successeur fiable, a fini par rétropédaler et présenter sa candidature à la présidentielle d'octobre prochain. Si sa candidature ne souffre d'aucune entorse aux yeux de la loi ivoirienne celles de l'ancien Président Laurent Gbagbo et de l'ancien Président de l'Assemblée nationale Guillaume Soro, sont remises en cause. Radiés de la liste électorale et par extension, leurs candidatures risquent d'être invalidées par la Commission électorale indépendante de ce pays.

La raison de cette radiation de l'ancien chef de l'Etat ivoirien est à rechercher dans sa condamnation par la Justice ivoirienne à 20 ans d'emprisonnement dans l'affaire du braquage de la Banque centrale des Etat de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). C'était pendant la crise post-électorale de 2010-2011, son régime alors sous embargo financier, s'était servi dans les caisses de l'agence locale de cette banque pour se pourvoir en liquidités et subvenir aux besoins les plus urgents. Guillaume Soro, pour sa part, a récemment écopé de 20 ans de prison, par contumace, pour tentative de coup d'Etat.

Alassane Ouattara

Laurent Gbagbo

Guillaume Soro

La justice a confirmé la décision de la Commission électorale indépendante rendue publique la semaine dernière. Et aucun recours n'est possible devant une juridiction ivoirienne. Ce qui revient à dire que n'étant plus électeurs, ils ne peuvent donc pas être candidats.

A quelques jours de la date limite de dépôt des dossiers, une quelconque candidature de Laurent Gbagbo ou de Guillaume Soro à la présidentielle du 31 octobre 2020, devient incertaine. La plateforme qui soutient Laurent Gbagbo, Ensemble pour la démocratie et la souveraineté (EDS), rejette cette décision de radiatrion assure ne pas renoncer à une candidature de Laurent Gbagbo à la prochaine élection présidentielle.

Marcellin MOUZITA M.

GABON

Grève générale illimitée des agents de l'économie

Le secteur de l'économie gabonaise est perturbé depuis quelques jours. A l'origine, le Syndicat modèle de l'économie gabonaise (SYMEGA), également appelé «membre du groupement syndical G23» qui dénonce les mauvaises conditions de vie et de travail des agents de la direction générale de l'Economie et de la politique fiscale (DGEPF).

Le siège du ministère du Budget et des comptes publics du Gabon

Les grévistes sollicitent le concours de la Première ministre, chef du gouvernement en vue de résoudre définitivement la situation de crise actuelle, selon le président du SYMEGA, Judicaël Mbadinga Bissagou. Ce syndicat condamne fermement ce qu'il qualifie de mutisme coupable et injustifié observé par le ministre de l'Economie et de la relance, Jean Marie Ogandaga sur la situation alarmante de leurs revendications légitimes. Ce dernier semble procéder à une disparité de traitement dans la résolution des problèmes relevant de sa compétence, dénoncent les grévistes.

Parmi les maux décriés, il y a la vétusté des locaux avec la présence des acariens; l'amiante dans les bureaux (service de la documentation et des publications), le refus d'une visite guidée dans les locaux de la DGEPF, pour s'enquérir des conditions de travail, la levée de la décote pour le compte de la DGEPF, l'octroi systématiquement des véhicules de fonction, la dotation des bureaux en matériels et équipements.

Tout récemment, la direction générale de l'Economie et de la politique fiscale a joué un rôle prépondérant dans la prise de décisions de la politique économique sur la riposte de la pandémie du Covid19. Malgré la situation d'urgence sanitaire actuelle, elle a œuvré de conserve avec d'autres directions financières du pays avec pour objectif principal, l'amélioration des recettes budgétaires dans les lois de finances.

Elle veille également à la stabilité de la macroéconomie et du budget du pays, de l'élaboration des prévisions à court terme du Produit intérieur brut (PIB), de la régularisation de l'activité du transfert de fonds pour la délivrance des autorisations de sorties des capitaux vers l'étranger et bien d'autres.

Thomas Julien BOUEMBOU

OFFICE NOTARIAL DE MAITRE J.B. BOUBOUTOU-BEMBA
Avenue Amilcar Cabral, Immeuble AGC-VIE, Centre-ville
B.P.:13865–Tél.: 06.665.65.90-05.558.52.96- 04.450,47.96
E-mail:bouboutouetude@gmail.com, Brazzaville (République du Congo)
XOC-SERVICES

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE,

INSERTION LEGALE

Suivant Acte Authentique en date du dix-sept août, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, enregistré à la recette des Impôts de Bacongo, folio 146/7, numéro 871, il a été constitué une Société Commerciale dont les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts.

Objet Social: La Société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger: Commerce, Centrale d'achat et de distribution, Transport, Transit, Négoce, Services.

Et, généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la Société.

Dénomination Sociale: La Société prend la dénomination suivante: XOC-SERVICES.

Siège Social: La Société est fixée à Brazzaville, 144, Avenue des Trois francs, Bacongo, Arrondissement 2.

Durée: La durée de la Société et de 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et Du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Capital Social: Un Million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement.

Administration: la Société est gérée et administrée par Mademoiselle TOMA IWOLO Suzick Dieuveil, demeurant à Brazzaville, au numéro 15 de la rue Ngakosso-Moukondo, Arrondissement 5 Ouenzé.

Dépôt Légal: Les actes constitutifs de la Société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le vingt août deux mil vingt.

Immatriculation: La Société dénommée XOC-SERVICES est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Immobilier sous le numéro RCCM: CG-BZV-01-2020-B13-00180.

POUR AVIS,
Maître J.B. BOUBOUTOU BEMBA,
Notaire.

Maître Brice Gervais MOULOUNDOU
Notaire titulaire d'un Office sis à Brazzaville,
1724 Ter, rue Albert MAMPIRI, Quartier Batignolles, Arrondissement IV Moungali
Tél.: 05 548-65-12/06 654-48-05
E-mail: mouloundou.notaire@gmail.com, REPUBLIQUE DU CONGO

SOCIETE SOTRA-CONGO
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au Capital de 1.000.000 F. CFA
Siège Social : Brazzaville, 213, rue Ball, Arrondissement II Bacongo
RCCM NO CG-BZV-01-2018- B12-00033

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes des Actes reçus par Maître Brice Gervais MOULOUNDOU, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 03/07/2018, enregistrés à la recette des domaines et timbres de Talangai, à Brazzaville, le 04/07/2018, sous le Folio 119/7 no 196, il a été constitué une Société Commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: SOCIETE SOTRA-CONGO.

Forme de la Société: SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE.

Objet social: La Société a pour objet au Congo et à l'étranger: - Transit - Fournitures de Bureau et Equipements Construction de Bâtiments et Travaux Publics de tous corps - Distribution, Vente et Commerce des produits à usage courant - Vente de Cigarettes - Quincaillerie et Matériaux de construction - Vente des Pneus et Accessoires Automobiles - Transports et Logistique - Import & Export.

Et, généralement, toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous autres objets similaires ou connexes.

Durée : fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Siège social: Brazzaville, 213, rue Ball, Arrondissement II Bacongo.

Capital social : UN MILLION (1.000.000) de Francs CFA, divisé en CENT (100) parts de DIX MILLE (10.000) Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées et attribuées aux deux (02) Associés, à savoir: KIBAMBA Abel et MBOUNGOU NGONDO Pierre Blanzac.

Gérance: La Société est gérée par Monsieur KIBAMBA Abel, de nationalité, Congolaise, domicilié à Brazzaville, 15, rue Mossendjo, Quartier Diata, Arrondissement 1 Makélékélé et Monsieur MBOUNGOU NGONDO Pierre Blanzac, de nationalité, Congolaise, domicilié à Brazzaville, 91, Avenue du 05 Février, Quartier Diata, Arrondissement I Makélékélé, nommés pour une durée de cinq (05) années.

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 11/07/2018.

Immatriculation: La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-BZV-01-2018-B12-00033, en date à Brazzaville du 11/07/2018.

Pour insertion légale,
Maître Brice Gervais MOULOUNDOU,
Notaire.

AGENCE CONGOLAISE POUR L'EMPLOI (ACPE)

L'Agence du soixantenaire s'ouvre dans la ville Océane

Brazzaville, le 20 août 2020 - Afin de répondre à une demande croissante de ses usagers dans cette région, l'Agence Congolaise Pour l'Emploi a ouvert ses portes au cœur de la ville océane, au sortir de la célébration du soixantenaire, marquant les 60 ans de l'indépendance du Congo.

C'est en présence du préfet de la ville de Pointe-Noire Alexandre Honoré PAKA, du maire de Lumumba et de certaines autorités ainsi que d'un dignitaire traditionnel que l'Agence Congolaise Pour l'Emploi à officiellement ouvert ses portes dans la ville Océane, située derrière la chambre de commerce.

L'ouverture débute par une visite de la presse des différents services, notamment le service back office qui assure toute la digitalisation, le service entreprise qui permet d'assister les entreprises dans leurs différents besoins, le service demandeurs d'emplois qui permet d'aider les demandeurs d'emploi par des coaching emploi, des conseils à la rédaction de leur CV et de leur lettre de motivation afin de répondre au mieux aux offres d'emplois. La salle borne media, permettant aux usagers de s'informer de se connecter.

S'en est suivit, un rituel traditionnel puis, la coupure du ruban symbolique par le préfet du département, ceci marquant officiellement l'ouverture de l'agence de Pointe-Noire.

Dans la perspective de s'aligner avec la volonté du Chef de l'Etat de faire de l'emploi des jeunes une de ses priorités, l'ACPE offre un cadre moderne aux demandeurs d'emploi ainsi que ses partenaires et envisage de prendre réellement en compte la dimension relations humaines de proximité afin de mieux servir ses usagers, mais surtout les accompagner dans leurs procédures de recrutement et de demandes d'emplois dans un cadre propice.

Les officiels

Les demandeurs d'emploi à Pointe Noire trouvent ainsi à travers l'ouverture de cette nouvelle agence un lieu sûr et dédié pour répondre à un double objectif: l'accueil, l'information, l'enregistrement des demandeurs d'emploi d'un côté et de l'autre l'accompagnement des employeurs dans leurs besoins en recrutement.

La Direction Générale de Brazzaville, située sur l'avenue Bayardelle au Centre-Ville, entend renforcer sa stratégie en collaborant de façon efficiente avec l'Agence de Pointe Noire.

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DES DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES DOUANES ET DES DROITS INDIRECTS DE POINTE-NOIRE
N°1684 MFB/DGDDI/DDDDI-PN/SD

COMMUNIQUE

Le Directeur Départemental des Douanes et des Droits Indirects de Pointe-Noire-porte à la connaissance du public, qu'une vente aux enchères publiques des diverses marchandises aura lieu à la Direction Départementale des Douanes et des Droits Indirects de Pointe-Noire, du 02 au 12 septembre 2020, à partir de 9 heures.

N.B.: La visite physique des différents lots se fera les 31 août et 1er septembre 2020.

Fait à Pointe-Noire, le 24 Août 2020

Le Président de la Commission,

Thomas OKANDZE.

REMERCIEMENTS

- La Grande famille «Bissi NDAMBA de Mpika»;
- Les enfants et petits-enfants BILOMBO, souhaitent ici manifester leur profonde reconnaissance et présenter leurs remerciements les plus sincères à l'endroit des parents, ami(e)s et connaissances qui ont marqué par leur soutien multiforme, leur présence, leur accompagnement solidaire et leurs paroles d'encouragement et d'affection, suite au décès le 26 juillet 2020 à Brazzaville, à l'âge de 91 ans, de l'inspecteur d'enseignement à la retraite et ancien Diacre de l'Église Évangélique du Congo, Monsieur André BILOMBO, leur père, oncle et grand-père, qui a été ramené sur les terres de Mpika (Boko) selon les normes de la tradition, le samedi 22 août 2020.

REMERCIEMENTS

Aux
Chers parents, amis et connaissances

Je suis très sensible de la part que vous avez prise à ma douleur, mon chagrin et mon désarroi que j'ai subis depuis le rappel à Dieu le 27 juillet 2020 de mon épouse, la nommé madame NDZILLA née GAROULA Paulette, jusqu'à l'inhumation le 18 août 2020 au cimetière du Centre-ville de Brazzaville.

Votre soutien multiforme et vos marques de sympathie témoignée à mon égard ont été d'un grand réconfort et me donnent la force de tenir et de penser au lendemain.

Je vous remercie très affectueusement et très sincèrement d'avoir participé à ma peine et vous prie de recevoir l'expression de ma profonde considération.

Adolphe NZILLA NGASSAD
32, rue Owando bis, Talangaï Brazzaville

POINTE-NOIRE

Deux nouveaux ouvriers apostoliques dans la Vigne du Seigneur

Pour le service de l'Église ! Par le don de l'Esprit Saint et l'imposition des mains, Mgr Miguel Angel Olaverri, archevêque de Pointe-Noire, a ordonné le samedi 22 dernier deux nouveaux serviteurs de Dieu : le frère Jean Placide Aurélien Nzitoukoulou de la congrégation du Saint-Sacrement et le frère Simon Izuchukwu de la congrégation des Salisiens. L'archevêque était entouré de Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala, l'abbé Alain Loemba Makosso, vicaire général de l'archidiocèse de Pointe-Noire, du père Brel Daouada Malela, supérieur régional de la congrégation du Saint-Sacrement et de nombreux prêtres venus de paroisses et diocèses plus lointains.

Mgr Miguel Angel Olaverri (au milieu), pendant la messe

Le nombre de participants était limité par respect des mesures barrières contre la Covid-19. La chorale chœur liturgique Les Anges et la chorale Don Bosco de la communauté Nigériane ont mis les chrétiens dans une forte dimension de prière avec leurs beaux chants.

Chaque représentant de congrégation a eu le temps de présenter les deux futurs prêtres au peuple de Dieu.

Frère Jean Placide Aurélien Nzitoukoulou est fils unique de ses parents.

Après sa licence en philosophie à la Faculté des Lettres de l'Université Marien, il a frappé à la porte des Religieux du Saint-Sacrement.

En 2012, il est admis au noviciat interafricain de Koudiadiene, de la ville de Thiès, au Sénégal,et en 2014, il fait sa première profession religieuse à la paroisse locale de Saint Julien Eymard.

Il a été présenté comme très sérieux, obéissant, et homme d'initiative.

Né en 1986 d'une famille de sept enfants, Simon Izuchukwu est de nationalité Nigériane.

Après ses études en Togo, puis en Centrafrique, il a été ordonné diacre au Cameroun.

« Le texte liturgique nous parle de passion de Dieu pour que nous devenions des passionnés de Dieu, avoir Dieu pour passion. Seigneur tu m'as séduit et je me suis laissé séduire. Ces mots de Jérémie sont sûrement les plus célèbres de son livre, mais ils peuvent aussi servir de clés pour percevoir quel feu animent les Ecritures publiques. La parole de Dieu est douée d'une force ; il est plus difficile d'y résister que de faire face à l'oppression. Ces textes nous obligent à réviser les idées simplistes que nous avons peut-être à propos de notre liberté. Obéir à la mission reçue de Dieu, c'est encore être libre. Nous devons vivre pleinement l'alliance avec Dieu, qui peut seul donner un sens à notre vie. Mais, en quels termes j'exprime ma relation avec le Seigneur ? Dans quelle circonstance je me suis senti pousser à agir ou à parler au nom de Dieu malgré ma résistance ? Et aujourd'hui dans ma vie, qu'est-ce que je veux maîtriser sans y réussir ? Ça c'est valable pour tout le monde. Nous pouvons parler dans le même sens pour les couples: qu'est-ce qui m'a séduit dans la personne que mon cœur aime ? ». Ces interpellations ont constitué l'ossature de l'homélie de l'archevêque, interrogeant les consciences et la foi de tous. Monseigneur Miguel a exhorté les chrétiens à être des chrétiens de compassion.

Après l'ordination, c'est le père Simon qui a prononcé le mot de remerciement : « À nos formateurs, nous vous disons merci car vous nous avez soutenus depuis notre démarche d'aspirant, le postulat, en passant par le noviciat jusqu'au Scolasticat. Nous disons merci également à nos parents, aux amis de Brazzaville, Pointe-Noire, et à la communauté nigériane pour vos sages conseils. »

Le père Simon a dit surtout merci à la communauté nigériane pour l'accompagnement et pour le soutien vis-à-vis à son égard: «Thank you for your support and your words of encouragement. In such occasion, our parents are supposed to be there to rejoice with their children.»

Madocie Déogratias MONGO

JUSTICE ET PAIX

Trois départements ont bénéficié des coordinations de TLP-Congo

La Commission diocésaine Justice et Paix de Pointe-Noire (CDJP-P/N), a organisé du 10 au 13 juillet dernier dans la cadre du projet DEFI-Phase II, pour le compte de Tournons la page Congo (TLP-Congo), une campagne de sensibilisation, vulgarisation et de promotion de la démocratie et la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales, couplé à la mise en place des antennes de Tournons la page-Congo dans les départements de la Lékoumou, Niari et Bouenza.

La mission était composée de Brice Makosso, secrétaire permanent de la CDJP-P/N et coordonnateur national de TLP-Congo, la pasteure Espérance Nelly Mfoutou Kado, coordonnatrice nationale de l'AEP (Action Evangélique pour la Paix) et secrétaire chargée de la mobilisation de TLP-Congo, Christian Mounzéo, président de la RDPH et vice-coordonnateur de TLP-Congo et Alain Louganana, chargé de programme pour TLP-Congo au sein de la CDJP-P/N. Partout où ils sont passés, Brice Makosso a dans sa communication fait la présentation de la Commission Justice et Paix. Il a éclairé les participants sur les origines, la création, les missions, les objectifs et les activités de la Commission Justice et Paix. S'agissant de ses origines et de sa création l'orateur a évoqué l'encyclique Pacem in terris publiée par le Pape Jean XXIII en 1963 peu avant sa mort. Dans un monde déchiré par la guerre froide entre le bloc capitaliste et le bloc communiste, cette encyclique traduit la volonté de l'Eglise de prendre position sur les questions de paix afin d'éviter à l'humanité les affres d'une troisième guerre mondiale. L'encyclique a le mérite de faire évoluer la conception et la paix en la définissant non pas comme l'état d'un pays qui n'est pas en guerre, mais plutôt comme une œuvre de justice, de mérite, de pardon et de respect de la dignité humaine. Il a ensuite fait une évocation des travaux du Concile Vatican II, qui prendra la résolution de mettre en place une instance de l'Eglise chargée de promouvoir l'essor des régions pauvres,

Pasteure Nelly Mfoutou Kado, Coordonnatrice Nationale de l'AEP

ainsi que le respect des droits humains dans le monde. C'est dans ce contexte que sera créée la Commission Pontificale Justice et Paix en 1967, par le pape Paul VI, lequel préconisera que de telles com-

Brice Mackosso, Secrétaire Permanent de la CDJP

missions soient créées partout où l'Eglise est présente. Il a fait savoir aux participants que cette commission a été créée tardivement au Congo compte tenu de l'idéologie marxiste-léniniste de l'époque.

La pasteure Espérance Nelly Mfoutou Kado a pour sa part fait la présentation de l'Action Evangélique pour la paix. Elle a évoqué les circonstances dans lesquelles a été créé ce service de l'Eglise évangélique du Congo. Elle a informé que l'AEP tire ses origines du Cercle biblique Evangélique (CBE), un groupe de jeunes, qui réfléchissaient déjà sur les questions de justice et de paix lors des différentes rencontres. Les missions de la nouvelle structure consisteront à promouvoir la paix et la justice, mais à s'impliquer dans l'accomplissement d'autres œuvres sociales telles: l'éducation, la santé et l'assistance aux personnes démunies. La collaboration CDJP-P/N-AEP et d'autres organisations membres de la coalition TLP-Congo et Publiez Ce que Vous payez a figuré en bonne place dans les propos de la pasteure. Elle a fait aussi savoir que cette collaboration porte sur des thématiques aussi diverses que variées: observation des élections, lutte contre la corruption et la pauvreté, la transparence dans la gestion des revenus issus des industries extractives, éducation à la citoyenneté…

De son côté, Christian Mounzéo a axé son intervention sur la présentation de la RPDH qui a été définie comme une organisation non gouvernementale à but non lucratif et dont la mission principale est la construction de la paix à travers le respect des libertés et droits humains fondamentaux. En suivant l'orateur, les participants ont réalisé que la RPDH est une réponse face à tous les mauvais constats et toutes les injustices qui sont commises au jour le jour au Congo.

La présentation de la campagne Tournons La Page, fait par Alain Louganana a constitué le point d'orgue de ces communications. En effet, l'intervenant a fait un rappel de l'idéal autour duquel est née la campagne Tournons La Page aux niveaux international et national. Au niveau international, Alain Louganana est revenu sur l'appel fondateur de TLP publié en octobre 2014, et au niveau national, le lancement de la campagne au mois de juillet 2015 dans un contexte politique dominé par le débat sur le changement ou non de la constitution du 20 janvier 2002.

Trois bureaux de coordination ont été mis en place dans chaque localité visitée. Ainsi, la coordination départementale de la Lékoumou est dirigée par Michel Moutolo (Eglise catholique), celle du Niari par Joceline Ngomat (EEC) et celle de la Bouenza par Javel Bernard Kimbatsa (Eglise catholique). Ce travail se poursuivra dans les autres départements du pays.

Equateur Denis NGUIMBI
(Envoyé spécial)

XXIIe DIMANCHE ORDINAIRE A

Renoncer à nous-mêmes, pour suivre le Seigneur

***Textes**: Jr 20,7-9; Ps 62 (63), 2,3-4,5-6,8-9; Rm 12,1-2; Mt 16,21-27*

L'apôtre Pierre vient de professer sa foi en Jésus: *«Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant»*. Et Jésus, en confirmant que cette vérité lui a été révélée par Dieu le Père, lui confie une vocation sans égale: *«Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise; et la puissance de la mort ne l'emportera pas sur elle»*.

Cette vocation est associée à une promise qui ne sera jamais annulée: Pierre donnera toujours à l'Eglise la certitude de sa foi, de son unité, de sa persévérance jusqu'à la fin des temps. Il n'y aura jamais une puissance, sur la terre ou dans les cieux, qui pourra détruire l'Eglise fondée sur Pierre. Mais l'identité extraordinaire de sa vocation n'assure pas à Pierre qu'il ne puisse plus être tenté personnellement ou même tenter les autres. Pierre restera un homme comme les autres, avec ses faiblesses, ses talents, ses vertus, ses péchés. Il ne pourra jamais se sentir sûr de soi-même. En effet, juste après avoir déclaré sa foi, Pierre devient occasion de chute pour le Seigneur lui-même. Et Jésus l'appelle Satan. Comment cela a-t-il pu arriver?

Pierre, dans sa générosité, a voulu proposer à Jésus le destin le meilleur qu'il pouvait penser pour lui. Pierre n'a pas pu imaginer que Jésus aurait dû accepter la souffrance, l'humiliation, la mort. Pour un instant, il s'est rebellé à l'humiliation de Jésus, il n'a pas pu le comprendre. Et alors, voilà le reproche fort et public que Jésus lui adresse immédiatement. Pourquoi Pierre est tombé dans ce piège? Parce qu'il n'a pas encore renoncé à ses pensées. Il aime Jésus, il a une grande foi en Lui, mais il n'est pas encore arrivé à renoncer à lui-même complètement pour le suivre jusqu'à la fin. Et c'est justement cela que Jésus va lui enseigner à lui, aux autres apôtres, à nous tous: *«Si quelqu'un veut marcher à ma suite, qu'il renonce à lui-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive»*.

Aujourd'hui, nous sommes tous concernés par ces paroles de Jésus, qui nous appellent personnellement. Qu'est-ce que ces mots signifient pour chacun de nous? C'est comment que nous pouvons, concrètement, *«renoncer à nous-mêmes»?*

Pierre aurait dû renoncer *«à ces pensées»*, et nous? Qu'est-ce que cela veut dire pour nous? Il n'est pas toujours facile d'identifier les pensées qui nous font rester au dehors de la volonté de Dieu, qui nous empêchent la liberté de suivre le Seigneur. Mais nous pouvons bien commencer à identifier les situations les plus graves, nos esclavages les plus évidents.

Nous renonçons alors à nous-mêmes en commençant par renoncer à la recherche du pouvoir, qui empêche l'homme de servir son prochain. Si on suit le but du pouvoir, on ne peut pas suivre le Christ, qui s'est fait plutôt serviteur de l'homme. Demandons-nous: dans quelles situations de ma vie, je cherche n'importe quelle forme de pouvoir? Dans la famille, dans la société, dans mon boulot, dans les rapports sociaux, avec les plus faibles, les plus démunis, les plus pauvres? Souvent nos sociétés sont asservies aux hommes et aux femmes qui ont soif de pouvoir et qui ne cherchent que leur intérêt, qui exploitent et gaspillent le bien public. Même dans l'Eglise on peut rechercher le pouvoir. Et cela le Seigneur ne le bénira jamais, il en demandera certainement compte.

La recherche du pouvoir est associée souvent à l'idolâtrie de l'argent, qui étouffe les économies des nations, des peuples, des familles, ainsi que l'espoir des jeunes dans l'avenir. Renoncer à soi-même signifie aussi renoncer à cette idolâtrie si dangereuse.

Renoncer à soi-même signifie encore lutter contre la vengeance, l'amertume, le ressentiment, la calomnie, la médisance, le bavardage. Etre artisans de paix, de compréhension, de justice.

La victoire sur nous-mêmes ne sera jamais achevée, il faudra continuer jusqu'à la fin par la force de la grâce de Dieu et la prière, avec le soutien maternel de la Vierge Marie. Mais aujourd'hui, avec l'apôtre Pierre, nous pouvons reprendre notre chemin à la suite de Jésus, avec confiance et humilité.

P. Francesco BRANCACCIO

REPUBLIQUE DU CONGO

PROJET DEVELOPPEMENT URBAIN ET RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES
(DURQuaP)

Cofinancement Congo/Banque Mondiale

Prêt N°: 8588 - CG
Financement: Prêt BIRD N°8588 -CG
Maître de l'Ouvrage: Ministère de l'Aménagement, de l'Equipement du Territoire, des Grands Travaux.

Avis d'Appel d'offres (AA0) N°: CG – DURQuaP – 084 – Bis – Tx - AON

Pays : République du Congo
Nom du Projet: Projet de Développement Urbain et Restructuration des quartiers précaires (DURQuaP)
Prêt n°: 8588 – CG
Nom du marché : travaux de réhabilitation du stade TATA LOBOKO dans le quartier MBOUKOU à POINTE NOIRE.
Appel d'offres: CG – DURQuaP – 084 – Bis – Tx - AON
Date de Publication: le 1er septembre 2020
Date de dépôt: 1er octobre 2020

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement pour financer le Projet de Développement Urbain et Restructuration des quartiers précaires «DURQuaP» et a l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements éligibles au titre du Marché de travaux de réhabilitation du stade TATA LOBOKO dans le quartier MBOUKOU à POINTE NOIRE.

2. L'Unité de Coordination du projet DURQuaP sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles pour exécuter les travaux de réhabilitation stade TATA LOBOKO dans le quartier MBOUKOU à POINTE- NOIRE, en quatre (4) lots distincts.
• Lot 1: Construction des ouvrages architecturaux
• Lot 2: VRD et Aménagements paysagers
• Lot 3: Installation photovoltaïque
• Lot 4: Equipements et mobiliers sportifs.

Les candidats pourront soumissionner pour une partie ou pour la totalité de quatre (4) lots. Ils seront autorisés à offrir un rabais en cas d'attribution de plus d'un (01) lot. L'évaluation sera faite par lot

3. La procédure d'appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'appel d'offres international spécifiées dans les Directives relatives à la passation des marchés financés par les prêts de la BIRD ou les crédits de l'AID, édition janvier 2011 révisée juillet 2014; elle est ouverte à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité, tels que définis dans les Directives.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination du Projet DURQuaP et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse indiquée ci - dessous de 9 heures à 15 heures, heure locale.

5. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de trois cent mille (300 000) francs CFA.

Le paiement devra être effectué par versement d'espèces au compte intitulé «CDco DURQuaP produit DAO» ouvert à la Banque CREDIT DU CONGO/Brazzaville en indiquant la référence de ce DAO dont les références sont:

Banque	Agence	Compté n°	Clé	IBAN	Domiciliation
30011	00020	90000182786	22	CG39 3001 1000 2090 0001 8278 622	CDco DURQuaP produit DAO

Le dossier pourra être retiré au secrétariat du Projet DURQuaP auprès de l'assistante dudit projet sur présentation de la preuve de paiement.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 1er octobre 2020 à 10 heures locales. La procédure de remise des offres par voie électronique ne sera pas permise. Toute offre reçue en retard sera rejetée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent à l'adresse ci – dessous à 11 heures, heure locale.

7. Une garantie de soumission n'est pas requise. Une déclaration de garantie de soumission est requise. La Déclaration de garantie d'offre se présentera selon le modèle présenté à la Section IV – Formulaires de soumission

8. Les exigences en matière de qualifications sont contenues dans le dossier d'appel d'offres.

Une marge de préférence ne sera pas octroyée aux soumissionnaires éligibles. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées

9. Les (le) Soumissionnaires sélectionnés devront terminer les travaux dans un délai maximum de huit (8) mois calendaires (saison des pluies comprises) maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Secrétariat DURQuaP
A l'attention du Coordonnateur
Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage
Immeuble Cheick TAMBADOU
(à côté de l'Hôtel King Maya);
Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO; BP: 14 729 – Brazzaville – République du Congo.
Tél: (+ 242) 06 667 22 29 /22 613 90 36 - Email: cepdurquapdggt@gmail.com

Le Coordonnateur

BATOUNGUIDIO

FEMME ET DEVELOPPEMENT

Bientôt une deuxième vague de crédits

Encadrée par la CAPPED et accompagnée par le DurQuaP et le MOS, la Caisse féminine de l'Association pour la promotion économique inclusive des femmes (APEIF) de Moukoundzi-Ngouaka (arrondissement 1, Makélékélé), a tenu son assemblée générale mardi 18 août au siège de ce quartier. Entre autres points au menu, les activités menées par l'Assemblée, notamment le point sur le disponible en caisse et le nombre des membres demandeurs des crédits.

Une vue pendant l'assemblée au siège du quartier

Mme Georgine Loutaya, présidente de l'association, a déploré le manque d'engouement des membres à participer aux réunions et à s'acquitter régulièrement de leurs obligations (cotisations mensuelles). Selon elle, les opinions des membres à l'assemblée générale sont importants car elles influent sur la marche de l'association et permet d'asseoir la cohésion et l'esprit de solidarité. *«Tous ceux qui ne viennent pas aux réunions et qui ne versent pas régulièrement leurs cotisations mensuelles, a-t-elle martelé, ne peuvent bénéficier de crédits»*.

Outre le fait d'être habitant du quartier et membre de l'association; d'être solvable, d'avoir une activité génératrice de revenus de qualité et d'être de bonne moralité, il faut cotiser régulièrement et être présent aux réunions. C'est sur ces critères précis d'éligibilité que dépend l'octroi de crédit, a souligné le comité de crédits.

Le disponible en caisse est de 1.656.000 F.CFA. 19 demandes ont été enregistrées au total, par le comité de crédit, mais sur les 19 qui se sont manifestés, neuf seulement sont en règle jusqu'en juillet, a fait savoir la trésorière. Les montants de crédits demandés vont de 50.000 à 300.000 F.CFA. Sur ces entrefaites, la secrétaire a rappelé à l'assemblée les dispositions des textes statutaires sur les montants à allouer. *«Les montants à allouer ne peuvent excéder le montant de 250.000 F.CFA, et les sommes prêtées sont remboursables avec un intérêt de 7%.»*, a-t-elle dit.

Mais, avant d'octroyer les crédits, il faut examiner sérieusement les dossiers pour voir les activités éligibles et non éligibles. La condition sine qua non étant d'être en règle, a précisé M. Alassane du MOS. Et le professeur Diop de soutenir: *«la cotisation mensuelle est l'indicateur le plus précieux permettant d'apprécier le degré d'appropriation.»*

Vu le nombre élevé des demandes par rapport au disponible en caisse, le bureau a indiqué que les crédits seront alloués suivant un nombre raisonnable afin de donner la chance aux personnes éligibles d'avoir des crédits consistants leur permettant de mener à bien leurs activités.

Cinq membres ont été exclus au cours de cette assemblée pour non-respect des dispositions statutaires, après avoir épuisé tous les recours.

Pour rappel, l'idée de la Caisse d'épargne et de crédit des femmes (CECF) est née de la formation en ingénierie sociale et en management territorial organisée par le MOS au profit des acteurs de développement des quartiers Sukissa et Moukoundzi-Ngouaka, des quartiers précaires retenus comme pilotes à Brazzaville, dans le cadre du projet DurQuap. Elle découle de l'une des principales contraintes rencontrées en matière de promotion du développement territorial: l'insuffisance de ressources permettant aux populations démunies de financer leurs petites activités afin de générer suffisamment de revenus pour vivre décemment et s'autofinancer. Au regard de cette difficulté, il a été imaginé un dispositif pouvant concourir à autonomiser les populations locales, en les organisant autour d'une association de solidarité, pour mutualiser leurs ressources, moyens et besoins. Ainsi, les personnes affectées par le projet (PAP) et les autres bénéficiaires d'indemnisations pourraient placer les montants reçus dans un fonds commun; ce qui, au besoin, servirait de mise de départ. L'objectif étant de promouvoir le développement économique local en autonomisant, financièrement et économiquement, les populations concernées, en vue de lutter contre la précarité. L'Association pour la promotion économique et inclusive des femmes de Moukoudzi-Ngouaka, qui ne compte pas seulement des femmes en son sein, a été donc mise en place pour renforcer les activités génératrices de revenus des femmes de ce quartier et lutter in fine contre la pauvreté.

Viclaire MALONGA

ALIMENTATION

La pomme, un fruit riche en vertus!

Pour rester en bonne santé, il suffit souvent de bien utiliser les produits qui nous entourent. Manger des pommes régulièrement serait par exemple une excellente idée.

La pomme combat le mauvais cholestérol

Les pommes sont capables de réduire significativement les taux de mauvais cholestérol et d'augmenter légèrement les taux de bon cholestérol. C'est grâce à la pectine que les pommes empêchent les graisses de s'agglutiner dans les artères. Presser la pomme en jus permettrait de lutter encore plus efficacement contre le mauvais cholestérol.

La pomme est un allié minceur

La pomme serait par ailleurs recommandée pour toutes les personnes qui cherchent à perdre du poids. Elle est en effet un excellent coupe-faim. Manger deux pommes par jour permettrait par conséquent de perdre du poids. Le sentiment de satiété qu'elle procure réduit les grignotages ainsi que notre apétit pendant les repas.

La pomme réduit les risques de diabète

Manger des pommes serait également utile pour réduire les risques de diabète. Les fibres, à l'instar de la pectine, freinent la pénétration des sucres dans le sang et stabilisent ainsi les taux de glycémie. Selon les résultats d'une étude américaine, manger une pomme par jour permettait de réduire de 28 % le risque de développer un diabète de type 2.

La pomme régule les problèmes de transit

La pomme est un fruit riche en fibres, qui facilitent le transit intestinal et réduisent le risque de constipation. Pour cela, il faut la manger crue avec la peau. En cas de diarrhées, en revanche, pelez votre pomme. Elle aura alors un effet radical. La pectine qu'elle contient est une fibre soluble qui peut en effet retenir jusqu'à 20 fois son volume d'eau.

La pomme réduit les risques de cancer

La pomme est également un allié contre le cancer. Elle contient en effet d'importants niveaux de catéchines et de quercétine, des antioxydants qui agissent contre la prolifération de cellules cancéreuses. Ces antioxydants se trouvent principalement dans la peau, alors pensez à acheter des pommes bio ou lavez-les bien avant de les consommer.

La pomme permet de mieux dormir

Manger des pommes rend nos nuits plus paisibles. Parce qu'elle est riche en phosphore, la pomme prévient les problèmes de sommeil comme l'insomnie. Elle lutte également contre l'anxiété et favorise la détente. Manger une pomme avant de se coucher est donc recommandé.

La pomme réduit le risque d'AVC

Selon une étude menée par des chercheurs néerlandais et publiée dans Stroke, le Journal de l'American Heart Association, consommer régulièrement des poires et des pommes permet de réduire de 52 % les risque d'AVC (Accident vasculaire cérébral). Une pomme par jour suffirait pour prévenir de manière efficace les AVC.

Office de Maître Jean Berlin SELA, Notaire,
Titulaire d'un office notarial. sis rue Lamothe / Immeuble NKOUNKOU Fils, étage, Plateau
Centre-ville. B.P.: 13665, Tél.: (00242) 06 666 91 17

ANNONCE LEGALE

Société ''CONSORTIUM CONGOLAIS D'ENGINEERING-btp'', En sigle 2CE-btp

Société à responsabilité limitée au capital d'un million de F. CFA, Siège social sis à Brazzaville Résidence Mfoa, Moungali, République du Congo

Suivant acte authentique, en date à Brazzaville du trois juillet deux mil vingt, reçu par Maître Jean Bertin SELA, Notaire, dûment enregistré à Brazzaville, le vingt et un juillet deux mil vingt, sous le FO 132/9 n°0974, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à Responsabilité Limitée (SARL);

Objet: - Etudes routières (neuve, réhabilitation, modernisation, etc.); - Infrastructures de transport terrestre (routes et ouvrages d'art, aéroport, ports; - Aménagements urbains (génie civil); - Architecture et développement urbain; -Construction bâtiments (bâtiments industriels et commerciaux, centres de santé, écoles primaires); -Métrologie; -Eau et environnement; - Schémas d'adduction d'eau, station de traitement des eaux; - Diagnostic, expertises, évaluations; - Etudes économiques; - Pilotage des projets; -Assistance technique, suivi et contrôle des travaux d'infrastructures de transports (routes, chemins de fer, etc...); -Prestations de services.

Dénomination: Société CONSORTIUM CONGOLAIS D'ENGINEERING-btp, en sigle «2CE-btp « Sarl.

Siège social: sis à Brazzaville, Résidence Mfoa, Moungali III.

Capital social: Un million de F. CFA divisés en cent (100) parts de dix mille (10.000) F. CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées et toutes attribuées aux associés;

Gérance: Monsieur DZANGA Enock a été nommé Gérant de ladite Société.

Registre de commerce: L'immatriculation a été effectuée au tribunal de commerce de Brazzaville, le trois août deux mil vingt sous le n° de Registre du commerce: CG-BZV-01-2020-B12-00112.

Pour avis,

Maître Jean Bertin SELA.

IN MEMORIAM

Le temps qui passe et qui s'enfuit ne peut effacer ni la douleur, ni le souvenir d'un être cher. Voici neuf (9 ans) déjà que notre très chère mère, grand-mère adorée, maman Thérèse DZAMA MOUDIONGUI Dubois (TT) de l'Archiconfrérie «Raymond Mboko» de la paroisse St François d'Assise a quitté la terre des Hommes.

En ce jour de triste et douloureux anniversaire, les arrière-petits-fils KOUKOUETTE, BIKINDOU, petits-fils BIKINDOU, KOUNKOU, MOUDIONGUI Dubois et enfants MOUDIONGUI Dubois, ainsi que toute la famille, prient tous ceux qui l'ont connue, d'avoir une pensée pieuse pour elle. Des messes d'action de grâces seront dites à la paroisse St François et St Jean Bosco. Que ton âme Ascensionne et repose toujours en paix, notre Maman Théthé chérie.

CENTRE DE FORMATION ET D'INFORMATION SUECO

Chers Parents, chers étudiants, vous qui cherchez un cadre idéal pour les études : La Direction du Centre de Formation et d'Information Suéco a le réel plaisir de vous informer que la deuxième rentrée académique 2019-2020 est fixée au 06 Avril 2020. Les inscriptions et réinscriptions sont déjà ouvertes à la Scolarité pour :

- **Les Bacheliers, les filières suivantes : BTS & Licence Pro** : – Management des Ressources Humaines - Banque et Finance - Génie Logistique et Transport – Marketing et Action Commerciale – Comptabilité et Gestion des Organisations – Assistant de Direction – Réseau et Télécommunication.

  - ***Durée de la formation BTS : 20 mois + 2 mois de stage en entreprise***
  - ***Durée de la formation Licence pro : 10 mois + 2 mois de stage en entreprise***
- **Les non-bacheliers, les filières suivantes : CAP** : Pâtisserie & Secrétariat Bureautique : ***Durée de la formation : 6 mois***

2ème Rentrée Académique 2019-2020 : Lundi 06 Avril 2020

Offre Spéciale

Les candidats qui s'inscrivent en février 2020, bénéficieront d'une inscription gratuite et une réduction de 10% des frais de scolarité du 1er mois

Suéco offre aussi des formations à la carte

- **Informatique (Word – Excel – Publisher – Power Point et autres logiciels à la demande)**
- **Anglais (Beginner level – Intermediate level – Advanced level)**

Contacts : suecoeec@yahoo.fr / contact@sueco.org
Tél. (+242) 06.679.12.91 / 06.654.51.93

« Suéco, Former pour libérer l'Homme »

OUESSO (DEPARTEMENT DE LA SANGHA, REPUBLIQUE DU CONGO)

Le braconnier Gérard Mombaza Mombembo ''Guyvanho'' condamné 30 ans de travaux forcés

Un braconnier, poursuivi pour association de malfaiteurs, évasion, rébellion, tentative de meurtre, abattage d'espèces intégralement protégées et chasse avec armes et munitions de guerre, a été condamné à 30 ans de travaux forcés par la Cour d'appel de Ouesso (Département de la Sangha), cette semaine, d'après WCS (Wildlife Conservation Society).

Surnommé le Boucher de Nouabalé Ndoki, MOMBANZA MOMBEMBO Gérard, alias ''Guyvanho'', est le chef d'un gang de braconniers opérant principalement dans le Parc National Nouabalé Ndoki (PNNN) et dans sa périphérie. Il est l'auteur de plusieurs actes de braconnage d'éléphants dans ces zones depuis 2014. Interpellé une première fois en Mai 2018, il s'est évadé de la Maison d'arrêt de Ouesso le 02 juin 2018, alors qu'une procédure contre lui était en cours. Il fut condamné par contumace à 5 ans d'emprisonnement ferme par le Tribunal de Grande Instance de Ouesso le 14 juin 2019. Alors qu'il était sous le coup d'un mandat d'arrêt, il a été identifié dans un affrontement entre son gang de braconniers et une patrouille mixte des Forces Armées Congolaise (FAC) et des Ecogardes du Parc National Nouabalé-Ndoki. Lors de cette embuscade du 30 mai 2019, un lieutenant des FAC et une écogarde ont été grièvement blessés.

Une analyse fine du lieu du crime, couplée à l'intensification de recherches menées par l'Unité de Crime Faunique du PNNN ont permis de localiser la cachette et de sieur MOMBANZA MOMBEMBO Gérard, alias Guyvanho. C'est ainsi que, le 20 Juillet 2019, exécutant le mandant d'arrêt, la Direction Départementale de la Police Nationale de la Sangha, en collaboration avec l'Unité de Crime Faunique du PNNN sont parvenus à mettre aux arrêts sieur MOMBANZA MOMBEMBO Gérard, alias Guyvanho.

Guyvanho avait déjà été cité dans les procédures à trois reprises comme auteur principal des attaques avec les écogardes du PNNN. Le 3 février 2018, la procédure avait d'ailleurs abouti à l'arrestation de trois complices, impliqués dans une fusillade contre les écogardes du PNNN.

Un peu plus tard et après son évasion de la Maison d'arrêt de Ouesso, d'autres informations recueillies le liaient à une autre altercation avec les écogarde le 28 août 2018. Enfin, il avait été également cité dans une autre affaire, concernant un autre leadeur d'un gang de braconniers, également interpellé par les services de répression du Parc PNNN, actuellement détenu à la Maison d'arrêt de Brazzaville pour 5 ans, comme ayant pris part à l'échange de tirs avec les écogardes en Octobre 2018 dans la zone du village Bomassa.

Lors de son récent procès devant la Cour d'appel de Ouesso, Guyvanho a reconnu, sans ambages, les faits de rébellion, de braconnage des EIP (Espèces Intégralement Protégée).

Après avoir, dans un premier temps, nié en bloc les chefs d'accusation de tentatives de meurtre sur personnes dépositaires de l'autorité de l'Etat en mission régalienne, il finira, suite à l'opiniâtreté de la Cour et du parquet général, par reconnaître les faits, en déclarant: «…Je ne peux pas vous mentir, je peux l'accepter: OUI, devant vous, les autorités, je ne peux plus mentir, j'avais rencontré cette embuscade. Quand nous sommes tombés dans cette embuscade,…alors, nous aussi, nous avons tiré, parce que je ne voulais plus repartir en prison…Alors, pour cela, Oui, je confirme que j'étais à cette embuscade…»

A la suite de ces aveux, la Cour a prononcé son verdict condamnant Sieur MOMBANZA MOMBEMBO Gérard à 30 ans de travaux forcés pour rébellion, tentative de meurtre, braconnage d'EIP et chasse avec armes et munitions de guerre. Un officier du département de la Sangha a souligné «ce verdict vient confirmer que ces bandes de braconniers, sont en réalité des gangs de criminels bien organisés qui opèrent dans nos forêts». Pour le Directeur Général du Programme WCS-Congo, Mr Richard MALONGA, cet arrêt de la cour d'appel est une grande première pour la lutte contre le braconnage et le trafic illicite des produits de la faune en République du Congo. Cela ouvre des opportunités de criminaliser les actes de braconnage et donc de punir encore plus sévèrement les braconniers.

Selon les autorités du Parc National Noubalé Ndoki, cette condamnation est une consécration du travail incroyable accompli chaque jour par les écogardes du Parc Nouabalé-Ndoki qui mettent leur vie en péril pour sauvegarder ce patrimoine emblématique de notre pays.

La direction du Parc National de Nouabalé-Ndoki remercie le travail inlassable des services de la Conservation du département de Lutte Anti-Braconnage du Parc National de Nouabalé-Ndoki (géré en partenariat entre le Gouvernement du Congo et l'ONG Wildlife Conservation Society), tout en accentuant l'étroite collaboration entre les autorités locales, notamment la Gendarmerie, la Police Nationale, les Forces Armées Congolaises et le Bureau du Procureur Général de la Sangha. C'est ensemble qu'ils ont réussi à rendre justice et mettre hors d'état de nuire un hors la loi.

LIVRE

Aubin Banzouzi publie ''Le cri d'un pasteur''

''Le cri du cœur'', tel est le titre du livre de 377 pages que vient de publier, aux Editions LMI, l'écrivain-journaliste congolais Aubin Banzouzi.

Sous-titré «Homélies et discours de Monseigneur Louis Portella Mbuyu, évêque du diocèse de Kinkala (2002-2020)», cet ouvrage fera l'objet d'une présentation et dédicace le vendredi 4 septembre 2020, à 14 h30, dans la salle Mgr Ernest Kombo de la bibliothèque du Centre d'études et de recherches chrétiennes (CERC), au siège du journal La Semaine Africaine, à Brazzaville.

C'est en guise de témoignage que s'inscrit cet ouvrage-compilation qui tend à mettre à l'abri des omissions de la mémoire, les vérités vivantes de foi, et qui serviront certainement comme repères ou lumineuses vérités prophétiques pour les temps à venir. L'incrédulité, les guerres et le basculement des valeurs sont dénoncés dans les messages de Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque émérite du diocèse de Kinkala (République du Congo). Ces fléaux semblent toujours rebondissants dans l'histoire, particulièrement dans le Pool, département dans lequel est situé le diocèse de Kinkala et où l'intrépide et humble pasteur a servi au cours de presque deux décennies (2002-2020) et où il a donc fait l'expérience des grandes violences et violations des droits de l'homme les plus fondamentaux.

Aubin Banzouzi.

Ce cri d'un pasteur est avant tout une invite à l'amour de façon inconditionnelle et au choix du bon sens en se ressourçant dans le Verbe incarné, mort et ressuscité, victorieux du Mal et vivant à jamais afin de donner à chaque croyant la possibilité de vivre pleinement la Paix et la Joie promises aux bienheureuses âmes bienveillantes (Matthieu 5, 3-12).

Les homélies et autres messages que véhicule ce support médiatique seront un baume de courage et de réconfort pour tous ces innocents et serviteurs anonymes de la vraie Justice, persécutés et endoloris à cause d'innombrables pesanteurs; un mastic de pardon et de tolérance pour boucher les erreurs de la bêtise humaine, et un aiguillon d'unité et de non-violence pour bâtir une société plus juste et fraternelle.

A qui est destiné ce trésor d'Amour, de Vérité et de Vie ? A tous les chrétiens et hommes de bonne volonté, car la sainteté et le bonheur temporel et éternel sont le désir profond et ultime du Créateur vis-à-vis de toutes ses créatures, les humains.

Aubin BANZOUZI
(Auteur)

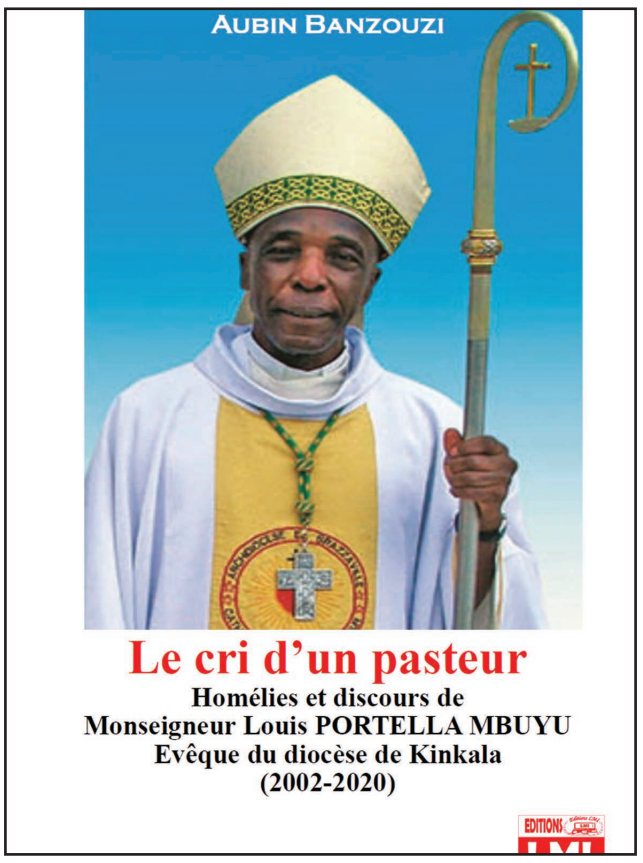

IN MEMORIAM

28 août 2016 – 28 août 2020

Cela fait quatre ans, jour pour jour, que Dieu a rappelé à Lui Mme Angélique BANDZA, secrétaire comptable de La Semaine Africaine.

A l'occasion de ce triste anniversaire, nous prions tous ceux qui l'ont connue et aimée d'avoir une pensée pieuse pour elle.

Nous remercions également tous ceux qui, de

près ou de loin, nous avaient apporté une assistance multiforme, à l'occasion de cette douloureuse épreuve.

Que son âme repose en paix !

OFFICE NOTARIAL DE MAITRE .J.B. BOUBOUTOU-BEMBA
Avenue Amilcar Cabral, Immeuble, Centre-ville
B.P.: 13 865 ; Tél.: 06.665.65.90//04.450.47.96
E-mail : bouboutouetude@gmail.com
Brazzaville (République du Congo)

METROTILE CONGO

Société à Responsabilité Limitée/Capital social : dix millions de francs CFA- 51, rue Mayama-Mounga1i, Brazzaville
RCCM CG/BZV/07 B 305, Brazzaville (Rép. du Congo).

DISSOLUTION DE LA SOCIETE

Aux termes d'un Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des décisions des Associés de la Société dénommée METROTILE CONGO, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000.000 de francs CFA dont le siège social est fixé à Brazzaville, 51 rue Mayama, Moungali, Immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro 07 B 305, dressé en la forme authentique par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA, Notaire, en date du onze août 2020, enregistré à la recette de Brazzaville, le vingt août 2020 sous folio 152/1, numéro 2611, il a été décidé

-Dissolution de la Société, à compter du onze août 2020, Monsieur Emmanuel Bernard SAHIR, décide, en sa qualité d'Administrateur Gérant de la Société et détenteur de soixante-dix parts sociales, de procéder à la dissolution de ladite société, en raison du rendement rendu impossible depuis sa création rendant la structure inopérante, Monsieur Emmanuel Bernard SAHIR est nommé Administrateur et liquidateur de la Société METROTILE CONGO S.A.R.L.

Les pièces justificatives ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 20 Août 2020, sous le numéro 20 DA 211 et l'inscription modificative a été faite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/BZV/07 B 305.

POUR INSERTION,
Me Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA.

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la société NGIMBI Sarl, société à Responsabilité Limitée, au capital de 1.000.000 francs CFA dont le siège social est sis au n°96, avenue Marien NGOUABI, Talangaï, Brazzaville, immatriculée au RCCM sous le n° CG/BZV/17 B 7066 du 29 mai 2017 ;

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée Générale de ladite société du 24 août 2020, l'associé unique a délibéré et adopté la résolution sur la dissolution anticipée.

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du 24 août 2020, sous le n° M2/20-335 aux fins de la dissolution anticipée de ladite société.

Pour insertion légale,
Greffier en Chef,
Maître Clément NGATALI

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex-FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville, Brazzaville. - Tél.: (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P.: 15.244
E-mail: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

ANNONCE LEGALE

CONSTITUTION

''ZENITH ENERGY CONGO''
S.A.S.
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 1.000.000 FRANCS CFA
Siège Social: 15, rue des Pélicans, Centre-ville Pointe-Noire .
RCCM: CG-PNR-01-2020-B16-00015
REPUBLIQUE DU CONGO.
CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 13 août 2020, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Pointe-Noire, le 17 août 2020, sous Folio 154/8, numéro 4192, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: «ZENITH ENERGY CONGO»;
Forme Sociale: Société par Actions Simplifiée (S.A.S.);
Capital Social: UN MILLION (1.000.000) de FRANCS CFA, divisé en cent (100) actions de dix mille (10. 000) FRANCS CFA chacune, numérotées de 1 à 100, libérées en totalité par les associées;
Siège social: 15, rue des Pélicans, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo.
Objet social: La société a pour objet, en République du Congo:
*Activités de gestion et de soutien à l'extraction des hydrocarbures;
*Amont et aval pétroliers;
*Prospection, exploration et exploitation des zones pétrolières, gazeuses et minières dans les pays africains;
*Production, transformation, transport et commercialisation des produits pétroliers, gazeux et miniers;
*Sous-traitance pétrolière;
*Production de l'électricité, grâce à la combustion du gaz ou de tout autre système de production d'énergie électrique;
*Trading de matériel lié aux activités de prospection, exploration et exploitation des zones pétrolières, gazeuses et minières;
*Trading de l'énergie électrique.
Durée: La société a une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.
Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 12 août 2020 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Pointe-Noire, le 17 août 2020, sous folio 154/5, numéro 4189, il a été constaté que toutes les actions souscrites ont été libérées en totalité par les associées.
Administration de la societé: Aux termes de l'Assemblée Générale Constitutive en date du 12 août 2020, Monsieur CATTANEO DELLA VOLTA CATTANEO ADORNO Andrea, de nationalité italienne, a été nommé en qualité de Président, pour une durée illimitée.
Immatriculation au RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 25 août 2020, sous le numéro CG-PNR-01-2020-B16-00015.
Fait à Brazzaville, le 26 août 2020.

Pour avis,
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT,
Notaire.

Etude de Maître Salomon LOUBOULA
Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville
Immeuble «Résidence de la Plaine», 1er étage, Place marché de la Plaine, Centre-ville; B.P.: 2927,
Brazzaville, République du Congo Téléphone: (242) 06 677.89.61/E-mail: offinotasalom@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE

COMPLEXE AGRO-PASTORALE DE YIE
En abrégé «C.A.P.Y.»Société d'Exploitation Agricole
A Responsabilité Limitée
Au capital de 100.000.000 F. CFA
Siège social: 13, Rue Manguénguéngué, Moungali, Brazzaville, République du Congo
RCCM: CG-BZV-01-2020-B12-00124.

CONSTITUTION

Par acte notarié du 16 juillet 2020 reçu en l'étude de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire à Brazzaville, enregistré à Brazzaville EDT-Plaine, le 05 août 2020, sous F140/12, N°2380, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
-Forme: Société d'Exploitation Agricole A Responsabilité Limitée.
-Dénomination: La société a pour dénomination: «COMPLEXE AGRO-PASTORALE DE YIE», en abrégé «C.A.P.Y.».
-Objet: La SOCIETE «COMPLEXE AGRO-PASTORALE DE YIE», a pour objet, en République du Congo:
-L'exploitation d'un Complexe Agropastorale sur les terres agricoles de YIE, sous-préfecture d'Ignié;
-L'aménagement des terres arables, la culture des semences et boutures agricoles dans les terres du Complexe Agro-Pastorale de YIE, l'élevage du bétail, et de volaille de toutes sortes, le développement des activités agro-pastorales et agro-industrielles, la commercialisation et la transformation des produits agro-pastorales, le commerce général, l'importation et l'exportation desdits produits, le courtage, la prestation des services mécanisés et les transactions financières, la vente du bétail sur pieds.
Et, généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rapporter, directement ou indirectement, à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, susceptibles d'en faciliter le développement.
-Durée : La SOCIETE «COMPLEXE AGRO-PASTORALE DE YIE» est constituée pour une durée de 99 ans, à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.
-Siège social : Le siège social est fixé à Brazzaville, 13, Rue Manguénguéngué, Moungali, République du Congo.
-Capital: Le capital social est fixé à 100.000.000 F. CFA correspondant à 10.000 parts sociales de 10.000 FCFA Chacune.
-Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration notariée de souscription et de versement reçue par Maître Salomon LOUBOULA, Notaire titulaire d'office à Brazzaville, le 16 Juillet 2020, enregistrée à Brazzaville EDT-Plaine, le 05 août 2020 sous FO 140/8, N°2376, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont été libérées intégralement.
-Gérance: aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive en date du 16 juillet 2020, Madame MOUNEA DIZANGUE AYA Gervine Mouger, de nationalité congolaise, demeurant à Brazzaville, née à Impfondo, le 12 avril 1984, est nommée Gérante de la société, pour une durée de quatre (4) ans.
-Dépôt légal : a été entrepris le 19 août 2020, au Greffe du tribunal de Commerce de Brazzaville.
-Immatriculation: La société «COMPLEXE AGRO-PASTORALE DE YIE» a été immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier, le 19 août 2020, sous le numéro RCCM: CG-BZV-01-2020-B12-00124 par les soins du Notaire soussigné.

Pour insertion légale,

Le Notaire,
Maître Salomon LOUBOULA.

MINISTERE DES FINANCES, ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUESET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE
N°06/2020/MFB/DGID/DEFFD/
DDIDK/BCHPF-PN.CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITIONS	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIERS	ARR. /DPT	REQUERANTS
1	28.895 du 30/01/2020	Plle(s) 01 et 03	Bloc 235	Section BM	Superficie 1000,00m²	NGOYO	Arr.6	MOUKILOU TCHIMBAKALA Sergil Boris
2	28.900 du 04/02/2020	Plle(s) 02	Bloc 122	Section BP suite	Superficie 500,00m²	MPITA	Arr.1	MVOUTOU NDOULOU Chimelle
3	27.199 du 04/09/2017	Plle(s) 02 et 04	Bloc 31	Section BN	Superficie 1000,00m²	NGOYO	Arr.6	SAMBA KENGUE Anne Marie
4	28.886 du 24/01/2020	Plle(s) 01	Bloc 247	Section BN	Superficie 500,00m²	TCHIMBALBOUKA	Arr.6	ASSALA KADIS Géraud
5	28.860 du 27/12/2019	Plle(s) 09 et 10	Bloc 32	Section BM	Superficie 1000,00m²	NGOYO	Arr.6	KOUMOUS Castro Alexandre
6	28.862 du 30/12/2019	Plle(s) 06	Bloc 06	Section BX	Superficie 1250,00m²	COTE-MATEVE	Arr.6	MIGNOT Pierre Patrick
7	28.659 du 28/08/2019	Plle(s) 11	Bloc 10	Section J	Superficie 209,48m²	KM4	Arr.1	OBA Michelle Cyrine
8	29.002 du 22/05/2020	Plle(s) 01	Bloc 01 ter	Section BS	Superficie 498,46m²	TCHIMBAMBA	Arr.1	PIKO Victorien Romaric
9	28.919 du 13/02/2020	Plle(s) 08	Bloc 144	Section CD suite	Superficie 500,00m²	NANGA	Arr.6	MISSENGUE Armel
10	28.765 du 16/10/2019	Plle(s) 13, 14 et 15	Bloc 82 bis	Section BL	Superficie 1228,81m²	NGOYO	Arr.6	BANTOU Guy Mesmin
11	28.887 du 24/01/2020	Plle(s) 04	Bloc 25	Section BP	Superficie 914,88m²	MPITA	Arr.1	ELENGA NGATSE MBOUALA
12	28.455 du 15/05/2019	Plle(s) 10	Bloc 175	Section BM5e tr	Superficie 500,00m²	NGOYO MVASSA	Arr.6	LOUBAYI Kevin Gaël
13	28.509 du 18/06/2019	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 500,00m²	TCHIAMBA	TCHIAMBA NZASSI	COCHIN Emmanuelle Joana
14	28.508 du 18/06/2019	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 500,00m²	TCHIAMBA	TCHIAMBA NZASSI	COCHIN Emmanuelle Joana
15	25.957 du 19/04/2016	Plle(s) 04	Bloc 88	Section J	Superficie 371,25m²	MPITA	Arr.1	SCI LOCATION PROPRIETE ORGANISATION CONGO
16	23.850 du 23/06/2014	Plle(s) 09 et 10	Bloc 243	Section BY2ème tr	Superficie 800,00m²	COTE-MATEVE	Arr.6	TOUMBA Ange
17	28.975 du 19/03/2020	Plle(s) 09	Bloc 242	Section BN	Superficie 262,12m²	NGOYO	Arr.6	GOMA PONCE Armel
18	28.626 du 13/08/2019	Plle(s) 15	Bloc 286	Section BM	Superficie 462,00m²	NGOYO	Arr.6	NKASSA Garcia Thedilo Aldenne
19	28.898 du 03/02/2020	Plle(s) 03 et 04	Bloc 187	Section BL	Superficie 986,24m²	NGOYO	Arr.6	KOMBELLY-DA RUISSEAU DES MERVEILLES
20	28.816 du 25/11/2019	Plle(s) 06	Bloc 13	Section ACV Bis	Superficie 500,00m²	MENGO	LOANGO	YAGNEMA Sylver
21	28.454 du 15/05/2019	Plle(s) 05	Bloc 176	Section BM5ème tr	Superficie 500,00m²	M'VASSA	Arr.6	LOUBAYI YELA KOUMONA Nicolas
22	27.549 du 12/01/2018	Plle(s) 06	Bloc 59	Section BX	Superficie 500,00m²	NDJENO	Arr.6	PIOTH Douce Benie Lucegaelle Roseluca
23	29.020 du 05/06/2020	Plle(s) 873	Bloc /	Section M	Superficie 1098,30m²	AVIATION	Arr.1	Les enfants : Mr F. Frany OBOA TCHICOUDI, Mlle F. Francia Andréas OBOA, Mlle F. Antonella Katia OBOA AYOKO, Mr F. Chris Jordan OBOA
24	27.959 du 18/07/2018	Plle(s) 01	Bloc 37	Section M2	Superficie 969,64m²	AEROPORT	Arr.1	GANGA Dieudonné
25	28.075 du 19/08/2018	Plle(s) 10	Bloc 143	Section BNA suite	Superficie 400,00m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr.6	MOUGNENGUE Hermann
26	28.968 du 16/03/2020	Plle(s) /	Bloc /	Section BN	Superficie 932,08m²	NGOYO	Arr.6	Société Global Développement (Globaline)
27	28.771 du 23/10/2019	Plle(s) 05 bis	Bloc 80	Section BL	Superficie 416,20m²	NGOYO	Arr.6	MBANZA Joseph
28	28.854 du 23/12/2019	Plle(s) 01	Bloc 10	Section BS	Superficie 552,88m²	TCHIMBAMBA	Arr.1	MASSALA Albert
29	28.879 du 20/01/2020	Plle(s) 01 et 02	Bloc 30	Section /	Superficie 1000,00m²	POINTE-INDIENNE	LOANGO	AKANATI Robert Frédéric
30	28.865 du 07/01/2020	Plle(s) Domaine	Bloc /	Section /	Superficie 2500,00m²	HINDA	HINDA	DJEMBO LOEMBA Trésor Rodin
31	28.928 du 24/02/2020	Plle(s) 01 et 02	Bloc 144	Section BM5ème tr	Superficie1500, 00m²	NGOYO	Arr.6	TSIAHOU DZIENGUE Eleonore Bienvenu
32	13.823 du 06/07/2007	Plle(s) 05 et 06	Bloc 144	Section BM5ème tr	Superficie1500, 00m²	NGOYO	Arr.6	Monsieur et Madame FORNASIER
33	28.866 du 07/01/2020	Plle(s) 05 et 06	Bloc 54	Section CD	Superficie 1000,00m²	NANGA	Arr.6	DJEMBO LOEMBA Trésor Rodin
34	28.917 du 13/02/2020	Plle(s) 01 à 04	Bloc 39	Section ABZ4	Superficie 3000,00m²	POINTE-INDIENNE	LOANGO	PAMBOU Hugues Andoche
35	23.389 du 27/01/2014	Plle(s) 07	Bloc 02	Section BM	Superficie 499,90m²	NGOYO	Arr.6	MABIALA Christelle Nelly
36	26.311 du 09/08/2016	Plle(s) 07	Bloc 19	Section BM	Superficie 500,00m²	NGOYO CENTRAL	Arr.6	MABAIALA Hilaire
37	28.365 du 19/03/2019	Plle(s) 01 et 03	Bloc 115	Section BN	Superficie 1000,00m²	NGOYO	Arr.6	MASSAMBA Guichou Cedrick
38	23.697 du 02/05/2014	Plle(s) 16	Bloc 14	Section BC	Superficie 399,75m²	MPAKA 8	Arr.3	MATSIONA Félix
39	25.029 du 11/05/2015	Plle(s) 05	Bloc 197	Section BM	Superficie 399,75m²	NGOYO	Arr.6	MASSAMBA Luxelle Memoriale
40	10.674 du 22/03/2005	Plle(s) 10	Bloc 148	Section L	Superficie 591,84m²	LA BASE MILITAIRE	Arr.1	MOKOKO Geneviève

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le Chef de bureau, **Armand Michel MASSA**
Inspecteur Principal des Impôts et des Domaines

Fait à Pointe-Noire, le 12 juin 2020

ANNONCES

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°359/2020/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants

N°	N° DE RÉQUISITION	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr/Dpt	REQUERANTS
1	20423 du 16-07-19	Sect P12, bloc 128 ; Plle 09 ; Sup : 234,78m2	09, RUE OWANDO BIS	6-BZV	OPOMBA NGONDO Léopold
2	20503 du 12-08-19	Sect néant, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.268,84m2	KINTELE RN2	POOL	BARAH Serge
3	7305 du 08-03-13	Sect P10, bloc 128 ; Plle 131 ; Sup : 239,05m2	131, RUE CONGO	5-BZV	ILOUONI Aimée Rosine
4	5549 du 03-07-20	Sect AT2, bloc 34 ; Plle 11 ; Sup : 509,01m2	32, RUE KINGOMA (QUARTIER NGAMBIO)	7-BZV	NGASSAKI SITA Trésor Divin Merveilleux
5	13843 du 29-01-16	Sect -, bloc - ; Plle 10 ; Sup : 200,00m2	KINTELE	POOL	ONDZIE Bonifaace
6	15817 du 20-12-16	Sect -, bloc - ; Plle 5 ; Sup : 200,00m2	KINTELE PEAGE	POOL	ONDZIE Bonifaace
7	21854 du 20-07-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 960,00m2	QUARTIER NGAKOUBA (PK 45)	POOL	DIAKABANA Claude
8	21833 du 09-07-20	Sect P10, bloc 102 ; Plle 4 (ex 3bis); Sup : 244,55m2	160BIS, RUE MANGUENGUENGUE	5-BZV	IBOMBAT Hervé Nathan
9	21265 du 22-01-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 2.800m2	QUARTIER MASSENGO (3 POTEAUX)	9-BZV	GAKALA OKO André
10	21257 du 22-01-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 5.804,55m2	ACADEMIE MILITAIRE	9-BZV	GAKALA OKO André
11	21894 du 24-07-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 802,54m2	RUE OKOUO-DON (Q. F. TSIBA) KINTELE	POOL	AKONO Blanche Christine
12	21886 du 23-07-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 351,23m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	ANDZIO GELZAM Nony
13	21752 du 22-06-20	Sect CG, bloc 105 ; Plle 08 ; Sup : 304m2	16, RUE MANDEKIA (IMPOH MANIANGA)	9-BZV	NGUIE Célestin
14	21879 du 23-07-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.600,00m2	VILLAGE IBINA	POOL	NKAKOU NSONA Cajulia
15	21847 du 15-07-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 411,16m2	QUARTIER UNIVERSITE D. S. NGUESSO	POOL	GNANGA MIKOLO Julie Dany Gertrude
16	16994 du 02-11-17	Sect P16, bloc 142 ; Plles 3 et 14 ; Sup : 1014,16m2	RUE EQUATEUR	6-BZV	NDONGO Daniel
17	21885 du 23-07-20	Sect AT, bloc 19 ; Plle 47 ; Sup : 421,68m2	21, RUE KIYINDOU NZOUMBA	7-BZV	KOUOTO née EYOULOU Augustine
18	16970 du 27-10-17	Sect BF, bloc - ; Plle 6bis ; Sup : 231,00m2	QUARTIER DJIRI	9-BZV	NDONGO Daniel
19	21314 du 03-02-20	Sect N, bloc 28 ; Plle 12 ; Sup : 500m2	QUARTIER 6 LINENGUE (OWANDO)	CUVETTE	GNENEKE Patrick Stève
20	21918 du 29-07-20	Sect P15, bloc 166 ; Plle 01 ; Sup : 239,70m2	QUARTIER 64 FLEUVE CONGO	6-BZV	N'GAMBALI Jules
21	21112 du 19-12-19	Sect BD4, bloc 179 ; Plle 12 ; Sup : 367,88m2	8BIS, RUE IBALIKO	9-BZV	NDJOTA LAKA née TCHITCHELE Brigitte Evelyne Yvette
22	20872 du 15-10-19	Sect P15 , bloc 141 ; Plle 7 ; Sup : 178,51m2	2, RUE MAYOMBE	6-BZV	SINOBA Marie
23	21786 du 30-06-20	Sect BD3, bloc 43 ; Plle 37 ; Sup : 364,96m2	QUARTIER LE BLAIDE	9-BZV	OKIEMY ETOA MAVERE
24	21841 du 13-07-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 254,33m2	QUARTIER NGAMBIO (KINTELE)	POOL	ANANOU Edwige Patricia
25	21736 du 19-06-20	Sect P13, bloc 42 (ex 36) ; Plle 6 (ex 5) ; Sup : 381,05m2	50, RUE NGANDZIEMO	5-BZV	Enfants TABOU
26	20118 du 12-04-19	Sect CI (ex P14), bloc 48 ; Plle 9 ; Sup : 364,68m2	P14-113V (QUARTIER MONT BOUKIERO)	9-BZV	ONDOUMBOU Félicité
27	20383 du 05-07-19	Sect W9, bloc 68 ; Plle 13bis ; Sup : 214,38m2	43BIS, RUE OLEBI	6-BZV	BAWOLO Sibel
28	21530 du 10-04-20	Sect P7, bloc 101 ; Plle 18 (ex.728) ; Sup : 272,84m2	728, RUE MOULENDA (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	MALANDA NDOUDI Edgard Serge
29	11936 du 29-07-20	Sect P10, bloc 37 ; Plle 19 (ex.18) ; Sup : 371,95m2	115, RUE MOUSSANA	5-BZV	DELLA Juste Abdon
30	21167 du 31-12-19	Sect P8, bloc 89 ; Plle 10 ; Sup : 300,00m2	57, RUE MADINGOU	4-BZV	MVOUTI Stève Dassys Guenole
31	21794 du 01-07-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	QUARTIER MAKABANDILOU	9-BZV	ABOULATSAMBO Joachim
32	21749 du 22-06-20	Sect P7suite (exP7), bloc 3 ; Plle 1 ; Sup : 242,04m2	1694, RUE ALBERT MAMPIRI	4-BZV	ATIPO BAKALA Aimerance Junath
33	12895 du 04-08-15	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 800,00m2	KINTELE	POOL	OKOUO NGALOUO Prince
34	21494 du 20-03-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	NGUIE Bervery Chabrel
35	21887 du 23-07-20	Sect P13B, bloc 81 ; Plle 10 (ex.P13-268/V) ; Sup : 117,38m2	CASE P13-268/V SOPROGI MOUKONDO	4-BZV	Succession BIABENO Pierre
36	1814 du 03-12-09	Sect BF, bloc - ; Plle 5 ; Sup : 500,00m2	RUE NON DENOMMEE	6-BZV	EDZOUALIKO Carle Roland
37	21754 du 22-06-20	Sect P7 suite (exP7), bloc 33, Plle 35 (ex1231bis) ; Sup : 159,02m2	1231BIS, RUE BANGOU (Plateau des 15 ans)	4-BZV	MALANDA NDOUDI Edgard Serge
38	20803 du 11-10-09	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 941,66m2	1 et 3, RUE EBOUNGOU (MAKABANDILOU)	6-BZV	NGAKOSSO Eric
39	21874 du 22-07-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 200,00m2	DJIRI (QUARTIER MAKABANDILOU)	9-BZV	DZONGO Bruno Isaac Darcy
40	21611 du 28-05-20	Sect P13, bloc 152 ; Plle 03 ; Sup : 175,62m2	128, RUE DELAMART	5-BZV	AKION Roger et Enfants
41	21744 du 22-06-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.773,33m2	QUARTIER ISSOULI (KINTELE)	POOL	NDEKE Privat Frédéric
42	21743 du 22-06-20	Sect A, bloc 39 ; Plles 7, 8 et 9 ; Sup : 1.165,38m2	AVENUE OYELA AYANDZA (KINTELE)	POOL	NDEKE Privat Frédéric
43	21948 du 04-08-20	Sect P10, bloc 10 ; Plle 1 ; Sup : 391,96m2	64, AVENUE JACQUES OPANGAULT	5-BZV	Enfants MAKOUMBA-NZAMBI
44	21700 du 12-06-20	Sect CI, bloc 87 ; Plle 10 ; Sup : 203,82m2	20, RUE ABONDJI	9-BZV	MBOUSSOU née NGAKOSSO ISSONGO Rose Judith
45	21517 du 30-03-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	QUARTIER DJIRI PONT	POOL	NSOUMOU Barthel

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le Chef de Bureau,
Gilbert MBANDZA.

Fait à Brazzaville, le 26 août 2020

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET / DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE / DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE / BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°360/2020/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants

N°	N° DE RÉQUISITION	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr/Dpt	REQUERANTS
1	15584 du 09-11-16	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 100.000m2 soi 10ha	VILLAGE DIEU LE VEUT	POOL	ELENGA ITOUA Audriche Destin
2	13898 du 10-02-16	Sect P13B, bloc 60 ; Plle 16 ; Sup : 351,19m2	5, RUE MBOUESSA (MOUKONDO)	4-BZV	SAMBA Antoine
3	11865 du 21-01-15	Sect P8, bloc 88 ; Plle 5 ; Sup : 406,26m2	50, RUE KINKALA	4-BZV	TATY Chancelle Déo Gracias
4	16947 du 20-01-17	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	AKIRA ISHIMWE Benicia Joanna
5	19870 du 22-01-19	Sect P3, bloc 13 ; Plle 1 ; Sup : 473,11m2	70, RUE MBOCHIS	3-BZV	EBOUNIABEKA AUDE Murielle Merveille
6	21853 du 20-07-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 460,00m2	QUARTIER NDIBOU (PK45)	POOL	IMBOULINGUO Mathias Hervé
7	21817 du 06-07-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.200,00m2	PK 45km	POOL	NGAMPOLO Inès Esmelle Benedicte
8	21669 du 27-05-20	Sect CI, bloc 59 ; Plle 11 ; Sup : 518,69m2	ROUTE NATIONALE N°2 (QUARTIER SOPROGI)	9-BZV	BANI Grégoire
9	19242 du 02-03-18	Sect P5, bloc 83 ; Plle 13 ; Sup : 450,56m2	46BIS, RUE BOMITABAS	4-BZV	PAMBOUD Donald Chris-Sylver
10	13288 du 02-10-15	Sect BF, bloc 140 ; Plle 36 ; Sup : 215,69m2	RUE INTSIALI	9-BZV	IBARA Fulbert
11	20511 du 13-08-20	Sect P15, bloc 20 ; Plle 6bis ; Sup : 207,66m2	69, RUE SOUANKÉ	6-BZV	KANGA Jean
12	20512 du 13-08-19	Sect P9, bloc 99 ; Plle 5 (ex.84) ; Sup : 359,40m2	84, AVENUE BOUETA MBONGO	4-BZV	BINTSENE André
13	21819 du 06-07-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 461,97m2	VILLAGE IMPANI	POOL	NGAMPOLO Inès Esmelle Benedicte
14	21818 du 06-07-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 871,51m2	PK 45km	POOL	NGAMPOLO Inès Esmelle Benedicte
15	20510 du 13-08-19	Sect BF (ex.BD), bloc 44 ; Plle 12 (ex39) ; Sup : 359,40m2	39, RUE OTSOUAMVA	9-BZV	KANGA Jean
16	21328 du 07-02-20	Sect AT, bloc 4 ; Plle 16bis ; Sup : 364,57m2	28BIS, RUE SOUNGUI (QUARTIER NGAMBIO)	4-BZV	YOKA IKAMA Raymond
17	21329 du 07-02-20	Sect AT, bloc 27 (ex 122) ; Plle 34 (ex 81) ; Sup : 405,44m2	81, RUE LOULENDO DAVID (QUARTIER NGAMBIO)	4-BZV	YOKA IKAMA Raymond
18	21947 du 04-08-20	Sect BD, bloc 149 ; Plle 25 ; Sup : 435,52m2	LOGEMENT AF3/21 (QUARTIER MIKALOU)	9-BZV	NGAMOKOBA Dino Igor Gaël
19	21926 du 30-07-20	Sect P1, bloc 51 ; Plle 19 (ex 05) ; Sup : 403,13m2	10, RUE MAYA-MAYA	3-BZV	NDINGA née KAKUTI Marie
20	21618 du 28-05-20	Sect P11, bloc 93 ; Plle 10 (ex 456) ; Sup : 307,22m2	456, RUE FRANCEVILLE	5-BZV	ETOUA Claver David
21	21219 du 08-01-20	Sect P10, bloc 82 (ex.14) ; Plle 11 (ex.8) ; Sup : 434,65m2	147, RUE MPANGALA (QUARTIER BONGO)	5-BZV	ETOUA Claver David
22	21732 du 19-06-20	Sect CG, bloc 23 ; Plle 26 ; Sup : 400,00m2	QUARTIER IMPOH MANIANGA	9-BZV	MPOH INA OKAWE Francine Thyrole
23	21733 du 19-06-20	Sect CG, bloc 23 ; Plles 28- 29 ; Sup : 400,00m2	RUE OKAYENDOL (IMPOH MANIANGA)	9-BZV	MPOH INA Bernyl Genci
24	21823 du 07-06-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	QUARTIER UNIVERSITE D. S. NGUESSO	POOL	MONGUI MIKOMBET Cible Caprice
25	21822 du 06-07-20	Sect P8, bloc 100 ; Plle 13 (ex.6) ; Sup : 391,38m2	1, RUE LOBY	4-BZV	NDELENGO née NDINGA Hélène
26	21814 du 06-07-20	Sect P2, bloc 24 ; Plle 1 ; Sup : 361,45m2	32, RUE DISPENSAIRE	3-BZV	NGAMOUALA Nadège Marinette
27	21759 du 23-06-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 2.400,00m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	YAUCAT GUENDI-OYA ZAMBA Liz Francine
28	21242 du 14-01-20	Sect P16, bloc 33 ; Plle 6 (ex.8) ; Sup : 179,49m2	127BIS, RUE LAMPAMA	6-BZV	ELION DZON Bertin
29	21960 du 06-08-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 566.746,10m2 56ha67a46ca	VILLAGE ONDABA (TERRE MPAH)	GAMBOMA	SCI Acacia
30	21711 du 17-06-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	CISSOKO Gomi Durelle Vanessa
31	20530 du 20-08-19	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 200.000,00m2	VILLAGE N'TSOU	GAMBOMA	NGOUELONDELE Hugues Henry Kevin
32	21893 du 23-07-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 400,00m2	QUARTIER FLORENT TSIBA	POOL	MONDELE MBOLA née AUBALY Ruth Horcia
33	21880 du 23-07-20	Sect P6, bloc 92; Plle 1 ; Sup : 386,22m2	142, RUE MBOCHIS	5-BZV	KOBO Melaine Sandrine
34	20593 du 05-09-18	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	ACADEMIE MILITAIRE	9-BZV	ESSOYABEKA Carelle Pamela
35	19246 du 25-01-18	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.600,00m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	OSSIE née OBOYO Pulcherie Gabrielle
36	16942 du 04-04-17	Sect -, bloc - ; Plles 1 et 12 ; Sup : 800,00m2	VILLAGE LIFOULA	POOL	LOMBOSSO ENGOYA D'Aquin
37	21978 du 11-08-20	Sect -, bloc - ; Plle 06 ; Sup : 1.040,00m2	AVENUE MARCEL OKOYO (QUARTIER OBANGUI)	CUVETTE	BEIHM YAHEFDHOU
38	21739 du 22-06-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 4.000,00m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	EKOUELE MBAKI Hugues Brieux
39	21848 du 15-07-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 382,94m2	QUARTIER MAKABANDILOU	9-BZV	ITSIEME Roch Ghislain
40	12688 du 29-06-15	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 660.000,00m2 soit 66ha00a00ca	VILLAGE YIE	POOL	NGALESSA « Société Civile Immobilière »
41	22023 du 20-08-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 361,88m2	QUARTIER KOMO	GAMBOMA	ABDY CHEIKH MOAMED LEMINE
42	21506 du 26-03-20	Sect P13C, bloc 116 ; Plle 13 ; Sup : 828,25m2	19, RUE MBOUI	7-BZV	KISSINGOU Prosper
43	21983 du 12-08-20	Sect -, bloc - ; Plle 2 ; Sup : 838,31m2	QUARTIER MONDZOMBO 4	LIKOUALA	MABEKE-KETE Brice
44	21033 du 27-11-19	Sect -, bloc - ; Plles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ; Sup : 4.500m2	QUARTIER MONDZOMBO 4	LIKOUALA	TAIWA BAME Stephane
45	21917 du 29-07-20	Sect P7, bloc 3 ; Plle 21 ; Sup : 150,02m2	21, RUE KINKALA	4-BZV	ELENGA Célestine

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le Chef de Bureau,
Gilbert MBANDZA.

Fait à Brazzaville, le 27 août 2020

REPRISE DES COMPÉTITIONS DE FOOTBALL EN AFRIQUE

Comment rejouer en novembre au Congo

Le calendrier dévoilé récemment par la CAF (double confrontation déterminante contre l'eSwatini, entre le 9 et le 17 novembre, et fenêtre internationale pour matches amicaux en octobre) place le ministère des Sports et la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) dans l'obligation d'examiner, à l'aune de l'évolution de la pandémie de COVID-19, les conditions d'une relance rapide du football de compétition dans le pays.

La Confédération africaine de football (CAF) a décidé le 18 août dernier la reprise des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations ''Cameroun-2022» dans un peu plus de deux mois, précisément en novembre. Et en mai 2021, débuteront celles de la Coupe du monde-Qatar 2022.

Au Congo, dans la perspective de cette reprise, de nombreux défis et autres paris attendent la FECOFOOT et les autorités du pays.

Il y a d'abord le défi sanitaire lié à la pandémie du coronavirus qu'il va falloir relever. En effet, les différentes mesures de restriction visant à contrer la propagation du virus n'étant pas encore levées, la FECOFOOT et sa tutelle ministérielle doivent agir auprès de la Task Force, afin d'obtenir les clarifications nécessaires à une reprise d'activité conciliant l'efficacité en matière de lutte contre la pandémie et le bon déroulement des compétitions. Il ne saurait en effet être question de prendre le moindre risque sanitaire. La préoccupation doit demeurer en permanence la santé des acteurs et, éventuellement, du public.

Bientôt le retour sur les terrains pour les Diables-Rouges

Et si la pandémie n'était pas maîtrisée d'ici le mois de novembre, la rencontre Congo-eSwatini, comptant pour la quatrième journée des éliminatoires de la CAN-2022, se jouera à huis clos. Car il faut éviter à tout prix que les milieux sportifs soient des foyers de propagation de la maladie à coronavirus.

Il y a un autre défi, purement sportif. D'ici au mois de novembre, cela fera pratiquement douze mois que les Diables-Rouges n'ont plus joué. Dans quel état d'esprit seront-ils avant d'affronter l'eSwatini? L'idéal serait qu'ils livrent des matchs amicaux dans le cadre de la fenêtre FIFA d'octobre. Cela permettra à Candido Valdo, le sélectionneur national, de se faire une idée précise du groupe qui jouera vingt et un jours plus tard contre l'eSwatini. Les moyens financiers seront-ils dégagés à temps pour permettre aux Diables-Rouges de jouer en amical?

Enfin, il y a l'impérieuse nécessité de redémarrer aussi les compétitions locales. Parce que la CAF n'a pas renoncé à organiser le CHAN réservé aux internationaux locaux en janvier prochain au Cameroun. Sans championnat, le rique est grand de voir le Congo sombrer à cette compétition. Or, personne ne souhaite cette éventualité. La réflexion devra être menée par les dirigeants de la FECOFOOT, ceux des clubs, les autorités des ministères de la Santé, des Finances et de l'Intérieur.

Jean ZENGABIO

EVOCATION DOULOUREUSE

Ils nous ont quittés...

La maladie ne laisse guère de répit au monde sportif. Des dirigeants, singulièrement, sont décédés ces derniers temps, souvent dans l'anonymat.
Lambert Ngalibali, ancien maire de Brazzaville puis ministre d'Etat, décédé en France le 25 juillet dernier, a été porté en terre lundi 24 août au cimetière du centre-ville de Brazzaville. Derrière l'homme politique, il a été aussi président-général des Diables-Noirs (de 1987 à 1988). Dans ce milieu grouillant, il avait fait l'unanimité pour sa rigueur, sa générosité et son sens d'organisation.

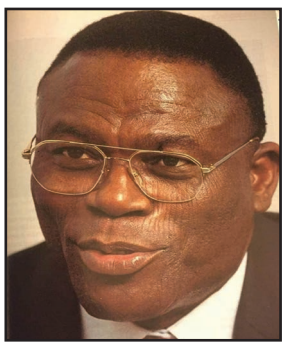

Lambert Ngalibali

Paul Kéla

Michel Ossombi «Barate»

Anatole Missakidi ''Athos''

Le petit monde du cyclisme, lui, a pleuré Paul Kéla, un meneur infatigable d'hommes, un techncien éprouvé du vélo, qui jouissait d'une énergie à toute épreuve. Il l'a fait éclater en qualité de dirigeant de la Ligue de Brazzaville et de la Fédération congolaise de cyclisme. Fervent lecteur de La Semaine Africaine, Paul Kela a été inhumé le 19 août dernier au cimetière privé Ma Campagne.
Les amoureux du basket-ball ont accompagné Michel Ossombi (décédé le 11 août dernier) à sa dernière demeure, mardi 25 août. Il fut l'un des premiers joueurs et des inoubliables stratèges du BCO de Ouenzé (devenu CARA), en 1964, avec Benoît Moundélé-Ngolo, Michel Ngangoué et Simon Henriquet.
Enfin, Anatole Missakidi ''Athos'', l'emblématique entraîneur du Kotoko de Mfoa, de la pelote à la division nationale, s'en est allé lundi 24 août dernier.

G.-S.M.

UNHCR
United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

REPRESENTATION EN REPUBLIQUE DU CONGO

Boite postale :1093
18, Avenue Emile Biayenda
Quartier Mission Catholique Sacré coeur
Centre-ville - Brazzaville
République du Congo

Tel.: 06.808.13.24
05.737.37.03
email: cobbr@unhcr.org

ANNONCE RELATIVE A LA PUBLICATION D'UN AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA CONDUITE D'UNE ETUDE QUALITATIVE SUR LE DROIT A LA NATIONALITE ET L'APATRIDIE EN REPUBLIQUE DU CONGO 2020

La Représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), lance la publication de l'Avis d'Appel à Manifestations d 'Intérêt ci-dessous :
N° 002/AAMI/HCR/SUP/BZV/2020 «Pour la conduite d'une étude qualitative sur le droit à la nationalité et l'apatridie en République du Congo 2020.

Les dossiers de candidatures sont à retirer :
À la guérite de la Représentation du HCR, sise au n° 18, de l'avenue Cardinal Emile BIAYENDA, quartier Cathédrale Sacré coeur, Centre-ville.
Les offres signées et cachetées devront être déposées auprès du Secrétariat de la Représentation à la même adresse, au plus tard le lundi 14 septembre 2020 à 17 h 00.

Brazzaville, le 27 aout 2020

Section Approvisionnements
P.O.
UNITED NATIONS BRAZZAVILLE UNHCR REPRESENTATION HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES

«NSIA VIE ASSURANCES » S.A.
Société Anonyme Avec conseil d'administration
Entreprise régie par le code des assurances,
Au capital de 2.000.000. 000FCFA entièrement libéré,
Siège social : Brazzaville, 1, Avenue Foch Angle Rue Malamine
(République du Congo) - R.C.C.M n° 08 B 1365

PROCES VERBAL DU 37eme CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suivant procès-verbal du 37eme Conseil d'Administration du quinze avril deux mille dix-neuf, reçu en dépôt le vingt-trois juillet deux mille vingt par Maître Julie Agathe MISSAMOU MAMPOUYA, Notaire titulaire d'un office à Brazzaville (République du Congo) et enregistré le vingt-trois juillet de la même année à Brazzaville (République Congo), Folio 132/30, N°2150, il ressort de :
- La proposition d'augmentation de capital ;
- La proposition de modifications statutaires;
- La convocation de l'Assemblée générale ;
- Les questions diverses ;
- Les pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville (République du Congo), enregistré sous le numéro 20 DA 185 en date du 30juillet 2020

Pour Insertion légale

« NSIA VIE ASSURANCES » S.A.
Société Anonyme avec conseil d'administration
Entreprise régie par le code des assurances,
Au capital de 3.000.000. 000FCFA entièrement libéré,
Siège social : Brazzaville, 1, Avenue Foch Angle Rue sergent Malamine
(République du Congo) - R.C.C.M n° 08 B 1365

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Aux termes du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du vingt –quatre janvier deux mille vingt, reçu en dépôt le-vingt-un juillet deux mille vingt par Maître Julie Agathe MISSAMOU MAMPOUYA, Notaire titulaire d'un office à Brazzaville (République du Congo) et enregistré le 23 juillet de la même année à Brazzaville (République Congo), Folio 132/32, N°2152, les actionnaires ont décidé respectivement de :
- La nomination de monsieur IBATA Raymond en qualité d'Administrateur, pour la durée restant à courir du mandat des Administrateurs en fonction, soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice devant clore le 31 décembre 2021 ;
- Conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès verbal constatant ces délibérations, aux fins d'accomplir les formalités légales de publicités , de dépôts et autres qu'il appartiendra.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville (République du Congo), enregistré sous le numéro 20 DA 174 en date du 29 juillet 2020.

Pour Insertion légale